



**Schéma  
Régional d'  
Aménagement et de  
Développement  
Durable du  
Territoire**

***Contribution de la***

**Chambre Régionale de  
L'Economie Sociale et  
Solidaire d'Aquitaine**

Comme pour le Schéma Régional de Développement Economique, le Conseil Régional d'Aquitaine a souhaité associer la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

La CRESS Aquitaine s'est donc engagée dans réflexion sur l'Aquitaine à l'horizon 2020 et sur les orientations stratégiques qu'elle estime nécessaires à la réalisation en 15 ans de l'objectif affirmé du Conseil Régional : « une Aquitaine durable, solidaire et dynamique ».

Les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire trouvent tout naturellement leur place dans une telle démarche. Ce document, réalisé par Vincent Paillart, Richard Peyres et Arnaud Virrion pour la CRESS Aquitaine, définit les grands axes de la participation de l'Economie Sociale et Solidaire à l'aménagement et au développement durable du territoire, tente d'ouvrir des pistes de réflexion et de formuler des propositions d'actions réalisables par une approche nouvelle et concertée des territoires et de leur développement.

Cette contribution au SRADDT, tout comme le précédent document sur le SRDE (disponible en ligne sur [www.cressaquitaine.org](http://www.cressaquitaine.org)), veut témoigner de l'étendue du potentiel de l'Economie Sociale et Solidaire, de sa capacité d'imagination et de sa force de proposition ainsi que de la nécessité pour les pouvoirs publics de la considérer comme un acteur majeur du développement régional.

### 1. Quelle Aquitaine en 2020<sup>1</sup> ?

#### Les évolutions démographiques

Les tendances démographiques actuelles laissent présager des évolutions qui détermineront probablement l'Aquitaine de 2020. Les prévisions de l'INSEE tablent sur une augmentation de la population d'environ 7 %, soit un nombre d'habitants qui passerait de 3 à 3,2 millions. Cette évolution est essentiellement due à un solde migratoire fortement positif (entre 1999 et 2004, l'Aquitaine a bénéficié de la 3<sup>e</sup> croissance démographique nationale après les régions PACA et Languedoc Roussillon).

Au regard des tendances actuelles, c'est la Gironde qui devrait connaître la plus forte arrivée de population. Regroupant actuellement 44 % de la population régionale, elle approcherait 48 % en 2030.

La population des Landes devrait également augmenter (+ 13 %) ainsi que celle des Pyrénées Atlantiques (+ 10 %) tandis que la population de la Dordogne stagnerait et celle du Lot et Garonne serait en diminution.

Les nouveaux arrivants sont essentiellement des jeunes (entre 1999 et 2004, 23% des arrivants avaient entre 30 et 39 ans et 27% de 4 à 19 ans). Les 20-29 ans restent nombreux à venir en Aquitaine (poursuite des études, prise d'un premier emploi), mais ils compensent à peine les départs de même ordre et pour les mêmes motifs de cette classe d'âge très attirée par l'Ile de France où l'offre d'emploi est importante.

La jeunesse de la population nouvellement arrivée n'empêche pas le vieillissement général, comme dans le reste du pays. En 2020, la population de plus de 60 ans devrait représenter 30 % des habitants contre 20% actuellement et l'âge moyen devrait passer de 40,7 ans actuellement à 46,3 en 2030.

L'évolution des tranches d'âges de la population serait marquée par une baisse de la population de moins de 39 ans. La tranche de 0 à 18 ans devrait ainsi représenter 18 % de la population contre 20,5 % en 2000, tandis que la tranche 18-24 ans passerait de 8,6 % en 2000 à 7,7 % en 2020. C'est le groupe des 25-39 ans qui devrait baisser le plus et passer de 20,5 % en 2000 à 17 % en 2020. La tranche d'âge des 40-59 ans resterait à 26,3 % de la population tandis que la part des plus de 59 ans est appelée à augmenter considérablement. La population de 60 à 74 ans passerait de 15,2 % en 2000 à 19,9 % en 2020 et les plus de 75 ans seraient 11,1 % de la population en 2020 contre 8,9 % actuellement.

La tendance générale à l'urbanisation devrait se poursuivre. La population urbaine en Aquitaine est actuellement de 2 033 000 personnes et pourrait atteindre 2 442 000 en 2030 soit une hausse de 20.1 % tandis que la population rurale baisserait de 876 000 à 867 000 (- 1 %) dans le même délai.

Ce sont donc logiquement les agglomérations qui verront leurs populations augmenter : la population de Bordeaux devrait augmenter de 23,5 % en passant de 925 000 habitants en 2006 à 1 142 000 en 2030, Pau de 14,3 % (217 000 à 248 000), Bayonne 28,5 % (214 000 à 275 000), Agen 13,7 % (95 000 à 108 000), Périgueux 5,4 % (92 000 à 97 000), Bergerac 8,2 % (73 000 à 79 000), Mont de Marsan 9,1 % (55 000 à 60 000) et Arcachon 48 % ( 54 000 à 80 000).

---

<sup>1</sup> Sources : *Aquitaine Horizon 2020*, Note réalisée par Les Développeurs Associés pour le Conseil Régional d'Aquitaine  
Disponible sur <http://2020.aquitaine.fr/>

*Enquêtes annuelles du recensement 2004 & 2005*, INSEE, Janvier 2006

*Projection de ménages pour la France métropolitaine, ses régions et ses départements, Horizon 2030*

J. Dekneudt, A. Jacquot et B. Macrakis, INSEE, Société n°19, Octobre 2003

*Panorama démographique de la France en 2000*, Lionel Doisneau, INSEE, Novembre 2002

*La population de l'Aquitaine en 2030*, INSEE, Octobre 2001

## *Les orientations politiques*

La prospective à l'horizon 2020 est en revanche difficile à déterminer pour ce qui concerne les contextes politique et économique qui joueront cependant un rôle capital dans la détermination des besoins de la population aquitaine. L'évolution du taux de chômage, de l'emploi des jeunes, de l'âge de la retraite et d'autres paramètres dépendra des orientations politiques et économiques ainsi que de l'évolution de la conjoncture nationale et internationale. S'il est difficile d'anticiper ces dimensions, certaines évolutions en cours ne devraient pas être contredites et ont de grandes chances de se confirmer. Il en est ainsi de l'approfondissement de la décentralisation. L'Acte 2 initié par le gouvernement en 2003 et qui a accru considérablement les domaines de compétence des collectivités territoriales devrait s'accompagner progressivement de la possibilité pour ces collectivités de mobiliser les moyens nécessaires à leur action, notamment à travers l'augmentation de leurs pouvoirs fiscaux. A l'horizon 2020, on imagine mal un retour en arrière marqué par une reprise en main par l'Etat des domaines qu'il a délégués aux autorités décentralisées. Les prévisions s'accorderaient plutôt au minimum sur un statut quo et au plus probable sur la poursuite de la montée en puissance des collectivités, notamment des régions et des établissements intercommunaux. Le contexte européen qui plaide pour une Europe des régions va également dans ce sens.

Parallèlement à cette poursuite de la décentralisation, il est probable que les tendances confirment le recul du secteur public amorcé depuis quelques années et qui est favorisé par le contexte européen et l'idéologie libérale. La privatisation des services publics devrait ainsi se poursuivre, à moins d'une remise en cause totale des orientations économiques et politiques en cours.

Ces tendances lourdes, si elles ne sont ni compensées ni contrebalancées, risquent fort d'entraîner un accroissement des inégalités entre les territoires ainsi qu'entre les populations. S'il appartient à la société civile de se mobiliser pour récuser les choix créateurs d'inégalités, il reviendra également aux Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (**EESS**) d'agir pour contrer ces inégalités et de faire en sorte de rétablir certains équilibres.

## *La diversité des territoires*

La diversité économique, sociale et culturelle des territoires qui composent la France ne devrait pas être remise en cause confirmant la nécessité d'une réflexion spécifique à chaque territoire et mobilisant l'ensemble de ses acteurs pour identifier les problèmes, définir les besoins et choisir les orientations stratégiques. Le diagnostic territorial concerté comme fondement de la réflexion et de l'action, appuyé par l'ancrage territorial et la proximité des acteurs devrait se généraliser tout comme la coopération entre territoires qui, de par leur proximité géographique, leurs interdépendances ou leurs similitudes auront intérêt à travailler ensemble sur les problématiques communes.

L'émergence récente des territoires dits « rurbains » constitue un réel enjeu en termes d'aménagement du territoire. Ils marquent l'éloignement entre le lieu de vie et le lieu de travail et supposent un mode de vie défini autour de la mobilité et de la bipolarité. Le défi des prochaines années sera de créer ou renforcer l'attachement des populations à ces territoires choisis avant tout pour des raisons pratiques (prix du logement et proximité des villes). La bipolarité est souvent favorable au lieu de travail, qui est aussi le lieu de consommation et le lieu de développement personnel, tandis que le territoire habité peut être réduit à la seule fonction d'hébergement. Il s'agit alors de faire pencher la bipolarité vers les lieux d'habitation afin qu'ils deviennent des réels territoires de vie. La présence sur ces territoires d'une offre de biens et de services adaptée aux besoins spécifiques de ces populations et des moyens de communication et d'échanges nécessaires, sera indispensable si l'on veut en faire des espaces de vie auxquels leurs habitants puissent s'identifier et se projeter sur le long terme. Il reste que la question des transports et migrations quotidiennes sera de plus en plus prégnante avec l'augmentation du coût du carburant automobile.

Les territoires ruraux lutteront quant à eux pour le maintien de leurs activités. La désertification rurale devrait en effet se trouver renforcée par les difficultés du monde agricole à se maintenir dans une économie compétitive et mondiale et par la raréfaction des ressources en eau. La politique agricole de l'Union Européenne sera vraisemblablement revue à la baisse et ne permettra plus aux agriculteurs français de se maintenir. Dès lors la question de l'activité des campagnes et des faibles perspectives qu'elles pourront représenter pour leurs populations constituera un enjeu majeur. Les acteurs doivent dès aujourd'hui s'investir dans la reconversion ou la refondation des territoires ruraux s'ils veulent pouvoir éviter leur désertification. Sur ce point, il faudra savoir faire preuve d'imagination pour développer des innovations salutaires.

Enfin, les territoires urbains, dont la population ne va cesser d'augmenter, devront relever le défi des conditions de vie dans leurs aspects environnementaux (qualité de l'air et de l'eau notamment), sociaux (mixité, individualisme, vie dans les quartiers, sécurité) et économiques (emploi, coût de la vie). La qualité de la vie offerte aux populations urbaines constituera un enjeu majeur et déterminant pour l'avenir de ces territoires.

Enfin la diversité des territoires se définit et se définira par les écarts en termes de richesse et de dynamisme d'une part et en termes de communication et d'isolement d'autre part. Ainsi les stratégies régionales doivent tout faire pour rétablir les équilibres au profit des territoires désavantagés sur ces aspects. Le principe de péréquation entre les collectivités territoriales, érigé en principe constitutionnel (art 72-2 nouveau de la Constitution), par l'Acte 2 de la décentralisation en Novembre 2003 n'a pas encore été mis en pratique ni repris sous forme de disposition législative. Quoi qu'il en soit, les motifs de cette péréquation, c'est-à-dire la mesure des déséquilibres existant entre les territoires devra se fonder sur un ensemble de critères socioéconomiques afin que les inégalités puissent être réellement réduites.

### **Les modes de vie**

Les modes de vie des populations sont également appelés à se modifier considérablement à l'horizon 2020. Ces évolutions concerneront divers aspects des vies des personnes.

Les structures familiales vont ainsi poursuivre l'évolution entamée à partir des années 70 vers une diversification des situations. La proportion de personnes seules est un élément en constante évolution depuis 20 ans, notamment en raison du vieillissement de la population, du retardement de l'entrée en vie de couple et de l'augmentation des divorces ou séparations des couples. Les personnes vivant seules représentaient ainsi 12,6 % de la population en 1999 et pourraient selon les projections de l'INSEE augmenter à 17 % en 2030. Les conséquences, notamment en termes de logement, de besoins de services et de transports sont importantes et doivent être incluses dans les schémas prospectifs.

Le nombre de familles monoparentales dont 85 % sont managées par des femmes devrait également continuer à augmenter et induire d'importants besoins sociaux liés à la prise en charge des enfants sur les territoires.

Le rapprochement familial est un autre aspect important des évolutions des modes de vie de la population française. Ainsi, contrairement aux idées reçues, le recensement de 1999 a montré que la tendance croissante entre 1970 et la fin des années 80 à un éloignement géographique important des membres d'une même famille s'était inversée. En 1999, 14 % des personnes habitent le même quartier et 51 % la même commune ou une commune limitrophe qu'au moins un membre de leur famille. Cette évolution s'explique par la crise du lien social qui fait de la famille le référent essentiel, et parfois unique, de la socialisation.

Les liens entre membres de la cellule familiale ont également évolué et l'âge de la décohabitation (émancipation du domicile parental) des jeunes ne cesse d'augmenter. Ainsi, 95% des 15-19 ans, 58,5 % des 20-24 ans et 22,6 % des 25-29 ans vivent chez leurs parents. Le fort chômage des jeunes, la tension

sur le marché du logement, les exigences croissantes des bailleurs, l'augmentation de l'âge de fin d'études mais également la pacification des relations entre parents et enfants en sont les principales explications.

L'importance croissante des grands parents au sein de la famille est également un aspect important à prendre en compte. 12,6 millions de français sont grands parents et 98 % d'entre eux vivent à leur domicile. Les grands parents sont de plus en plus des retraités en bonne santé et dynamiques, ayant un niveau de vie relativement confortable ou tout du moins conservant une indépendance financière. Leur disponibilité ajoutée au rapprochement des familles leur permet de rendre de nombreux services aux jeunes ménages, notamment sous la forme de garde d'enfants ou d'aide financière (régulière ou pour un achat immobilier).

De nombreux autres aspects des modes de vie vont certainement connaître des évolutions qui auront d'importantes conséquences en termes de vie des territoires et de besoins économiques et sociaux. L'augmentation du coût des énergies fossiles devrait jouer un rôle important dans la modification de pratiques actuellement basées sur la mobilité (consommation, loisirs, culture...). De même, l'ensemble des coûts (essentiellement collectifs) liés au transport, à la pollution ou à la gestion des déchets intégreront progressivement et à leur juste valeur le prix des biens et services contrairement aux pratiques actuelles, ce qui devrait avoir d'importantes conséquences également sur les modes de consommation, certainement contraints de s'orienter alors vers une plus grande responsabilité et citoyenneté du consommateur. Il reste qu'on peut prévoir une augmentation globale des charges pour les citoyens.

D'autres facteurs externes vont influencer sur les modes de vie des populations et les faire évoluer. Le développement et la généralisation d'Internet et des NTIC auront des conséquences sur les pratiques de consommation tandis que les évolutions positives ou négatives de la durée du temps de travail continueront de modifier les pratiques touristiques et de loisirs. La ligne TGV Sud Europe Atlantique qui, après la suppression du bouchon ferroviaire bordelais, les travaux pour une Ligne Grande Vitesse entre Tours et Bordeaux et la prolongation de la ligne vers Toulouse, Madrid et Lisbonne mettra en 2016 Paris à 2h10 de Bordeaux et à 3h55 de Bayonne, et surtout l'éventuelle ouverture des aéroports aquitains aux lignes aériennes à bas coûts, modifieront les comportements des Aquitains en termes de mobilité personnelle et professionnelle et agira également sur les échanges avec l'extérieur ou sur l'arrivée provisoire (tourisme) ou définitive (installation) de population.

## **2. L'apport de l'Economie Sociale et Solidaire**

Au regard de ces évolutions, les Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (EESS) seront appelées à jouer un rôle essentiel dans le développement des territoires et de leurs populations. Elles continueront bien entendu d'agir pour plus d'égalité et de solidarité mais trouveront également une plus grande légitimité de participation et une capacité d'action renforcée par l'inévitable dépassement des critères de développement individuels et collectifs actuellement réduits au seul profit financier et qui devraient s'ouvrir vers l'utilité sociale et l'intérêt général. De plus leur capacité de réflexion, d'analyse et d'anticipation, construite sur la proximité et la rencontre des différents acteurs et leur volonté de répondre au mieux aux besoins exprimés ou prévisibles leur donneront un rôle essentiel dans les démarches prospectives qui devront être menées dans les territoires. Enfin, la volonté d'innovation et d'expérimentation qui anime les entrepreneurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) favorisera la recherche de solutions nouvelles et adaptées aux diverses mutations.

La cohérence de ces caractéristiques constitutives de l'ESS avec les impératifs de la démarche prospective d'aménagement et de développement durable du territoire donne une place essentielle aux EESS tant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre des orientations stratégiques. Trop longtemps relégués à une mission de réparation des dégâts causés par un développement économique porté par une minorité et orienté vers la seule recherche du profit, les valeurs et les atouts de l'ESS devront imprégner profondément et de manière transversale les stratégies de développement et d'aménagement.

### **La solidarité et l'égalité à tous les stades de la démarche**

La solidarité est une valeur fondamentale et constitutive de l'ESS et se retrouve au cœur de la démarche des entreprises de ce secteur. Dans une perspective de moyen et long termes, on peut s'attendre à une nette augmentation de l'importance de la solidarité et de la place qui lui sera accordée dans les politiques publiques locales. Cela devrait se renforcer en réaction aux évolutions statutaires et structurelles du secteur (démutualisation de la société, évolutions du secteur bancaire et de celui des assurances, déclin des associations...).

Ainsi, l'adhésion aux valeurs de l'ESS sera l'élément constitutif de l'appartenance au secteur avant même le statut juridique. Cette solidarité se retrouvera dans la réflexion comme dans les actions qui seront menées en concertation par les différents acteurs des territoires.

Cette solidarité devra également exister entre les territoires, sous l'impulsion des plus grosses collectivités territoriales et de l'Etat. Les inégalités entre communes riches et pauvres, territoires dynamiques et déclinants, zones desservies ou non par les axes de communication et les services devront être réduites à travers des efforts de solidarité qui seront l'occasion d'actions collectives et coopératives.

La recherche de l'égalité et la mise en œuvre de la solidarité seront d'autant plus essentielles dans un contexte attendu de privatisation ou tout du moins d'ouverture des services à la concurrence. Les orientations libérales adoptées par les gouvernements en accord avec celles de la Commission Européenne risquent de créer de profondes inégalités entre les groupes de populations comme entre les territoires. L'expérience de dérégulation amorcée en Grande Bretagne depuis les années 1970 a montré les conséquences négatives en termes d'égalité et de qualité des services. La recherche de la rentabilité ne permet plus à ceux qui n'en ont pas les moyens financiers d'accéder à des services de qualité. De même, l'introduction de la concurrence se reflète en termes de coûts pour les territoires sur lesquels le service est plus difficile à acheminer.

L'opposition manifestée aux projets de Constitution Européenne et de directive Bolkestein montre l'attachement de la population à l'égalité d'accès aux services. Les collectivités territoriales doivent tout mettre en œuvre, en partenariat avec les EESS, mais aussi les usagers, pour que les services soient maintenus pour tous, de manière égalitaire, grâce à la mise en œuvre de la solidarité.

## **L'impératif de soutenabilité du développement**

La notion de soutenabilité, qui consiste à envisager les actions menées et leurs impacts (positifs comme négatifs) sur le long terme, afin que le développement puisse être finalement acceptable, est une préoccupation essentielle des EESS. Il s'agit d'une soutenabilité appréciée au sens complet, c'est-à-dire qui ne concerne pas uniquement les aspects environnementaux auxquels est généralement associée cette notion. Celle-ci concerne par ailleurs un spectre plus large que celle de durabilité. Le développement peut en effet être durable mais négatif, et alors il n'est pas soutenable.

Les objectifs des actions développées par les EESS sont pour la plupart liés à la recherche d'un effet structurant pour le territoire ou le groupe de population ciblé, qui ne peut reposer que sur une démarche de soutenabilité. Celle-ci garantira dans un premier temps la pérennité de l'action sur le moyen terme pour que son interruption n'entraîne pas des conséquences contraires au but recherché. D'autre part, la démarche de soutenabilité garantira sur le long terme la pérennité des effets de l'action. Le but des actions est en effet plus souvent lié à la recherche d'un effet levier ou de l'amorce d'un mouvement qui peut se développer de manière autonome après un certain temps d'accompagnement individuel ou collectif.

La soutenabilité est également recherchée dans les contours de l'action, notamment dans les moyens mis en œuvre. Les EESS feront de leur mieux pour que les effets produits à tous niveaux par leurs actions respectent un objectif de soutenabilité. Que ce soit dans les matériaux ou énergies utilisés, dans les modes de transports choisis, dans les emplois créés ou dans les partenariats élaborés, la volonté de s'inscrire dans une démarche soutenable est introduite dès la phase initiale de conception des projets et se retrouvera à tous les stades du cycle de projets.

## **La réflexion, l'anticipation et l'innovation**

Les spécificités de l'ESS et en particulier le bénévolat des dirigeants de ses entreprises ainsi que la pratique permanente du travail en réseau favorisent une dynamique d'analyse et de réflexion sur la société qui leur permet de coller plus facilement à l'intérêt général et de s'interroger constamment sur les possibilités de répondre avec pertinence aux besoins sociaux. Cette réflexion vise à mieux connaître les besoins des populations et à anticiper leurs évolutions afin de mettre en œuvre la réponse la plus adaptée possible.

Cette capacité d'analyse et de réflexion concertées doit être développée par l'ensemble des EESS, à tous les niveaux de leurs actions, afin d'anticiper au mieux les évolutions futures des différents domaines (démographiques, sociaux, économiques, politiques...). Le but est d'envisager le plus en amont possible les conséquences qui pourront influencer sur leurs actions ou leur public afin de parvenir à adapter les actions, à limiter les conséquences négatives et à s'adapter le mieux et le plus vite possible. Les secteurs qui ne seront pas en mesure de développer une telle pratique se retrouveront rapidement dépassés par les évolutions.

La dynamique créée par cette stimulation intellectuelle est également un facteur d'innovation et d'expérimentation. La réflexion sur les besoins et les manières d'y répondre amène les EESS à proposer et mettre en œuvre des démarches ou des activités innovantes. Là encore, alors que les entreprises classiques ne prendront le risque de l'expérimentation que si elle leur promet une rentabilité économique rapide et suffisante, les EESS sont prêtes à l'expérimentation dès lors qu'elle présente la possibilité d'une plus-value sociale. Cette force de l'ESS doit être préservée et mise en action dès que nécessaire.

Bien entendu, ces expérimentations doivent recevoir un soutien financier indispensable pour être mises en œuvre. Par ailleurs, il est intéressant de constater que bon nombre d'innovations expérimentées par des EESS sont ensuite reprises dans une perspective commerciale par le secteur privé lucratif.

## 1. Des préalables à mettre en oeuvre

### Reconnaissance du rôle de l'ESS dans le développement territorial

L'ESS est souvent appréhendée comme un moyen de limitation des effets négatifs du développement économique. La perception de son rôle est la plupart du temps limitée à l'inclusion sociale. Si cette partie de son activité est essentielle et représente effectivement une de ses missions, elle s'inscrit dans une démarche beaucoup plus large et globale qui vise à l'introduction de ses valeurs constitutives dans le développement.

Il s'agit dès lors d'une conception du développement qui répond à la vision de la société défendue par l'ESS, à savoir la globalité des interdépendances entre les hommes, le groupe social qu'ils composent, l'environnement dans lequel ils évoluent et l'activité économique qu'ils produisent. Le développement est alors perçu au travers de cette globalité et de ses effets sur chacun. Le développement économique constitue une partie du développement au même titre que le développement personnel, social ou environnemental. C'est un développement qui est l'affaire de tous et qui ne peut être pensé, promu et généré que par une action collective et concertée, imprégnée des valeurs de l'ESS, qui sont proches de celles de la République, notamment la solidarité, l'égalité et la soutenabilité. C'est un développement projeté sur le long terme, appréhendé et mesuré au regard de l'ensemble de ses interactions.

C'est cette vision du développement qui était à l'origine de la LOADDT (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, dite loi Voynet du 25 Juin 1999) et qui a donné naissance aux Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire.

Le Conseil Régional d'Aquitaine a repris cette position dès les prémices de l'élaboration du SRADDT Aquitain, basée sur la concertation, la planification, la durabilité et la volonté de replacer l'Homme au coeur de la démarche. La définition par la suite du Schéma Régional de Développement Economique comme une partie du volet économique du SRADDT relève tout à fait de cette logique.

Les EESS ont donc un rôle important et légitime à jouer dans l'élaboration puis dans la mise en oeuvre du SRADDT car leur apport, au regard des valeurs qu'elles ont en commun avec la démarche d'aménagement et de développement durable du territoire et qui sont celles qui ont toujours défini leur action, peut être considérable.

Les EESS se caractérisent également par un fort ancrage territorial. Elles sont des acteurs moteurs des territoires, et ont une connaissance approfondie des autres acteurs avec et pour lesquels elles travaillent. Elles sont particulièrement au fait de leurs situations, de leurs difficultés et des problématiques autour desquelles ils définissent leurs besoins et envisagent leurs perspectives de moyen et long termes. Ces spécificités constituent des atouts précieux dans la définition d'orientations stratégiques et de méthodologie de mise en oeuvre et représentent des plus values sociales inestimables.

Il est alors indispensable que l'ESS soit reconnue en tant qu'acteur essentiel du développement et que le potentiel qu'elle présente soit évalué à sa juste valeur. Cette reconnaissance implique l'association des EESS et de leurs coordinations et fédérations à la réflexion prospective sur l'Aquitaine de 2020 et à l'élaboration du SRADDT. Par la suite, l'ESS devra être associée aux réflexions qui naîtront au sein des territoires sur la concrétisation des orientations du SRADDT et sur la mise en oeuvre opérationnelle des projets qui en résulteront.

### Connaissance de l'ESS par les acteurs des territoires

Une fois reconnues, l'Economie Sociale et Solidaire et les possibilités qu'elle met à disposition des acteurs du développement et de l'aménagement des territoires doivent être connues.

Les collectivités territoriales, les Etablissements Intercommunaux et les structures porteuses des Pays sont en charge ou se saisissent d'un certain nombre de prérogatives économiques et sociales liées à l'intérêt général de la population qui réside sur le territoire qu'elles représentent. La collaboration entre les EESS et ces acteurs publics des territoires est indispensable. Cependant, dans leur relation avec les institutions, les EESS réalisent que bien souvent, leur secteur, ses valeurs et ses outils sont très mal connus par les élus comme par les techniciens qui ne mesurent pas les possibilités qui pourraient être mises au service de l'intérêt général de la collectivité. Il est fondamental que les élus et les techniciens des collectivités territoriales, des établissements intercommunaux et des Pays soient informés de l'existence et du potentiel de l'Economie Sociale et Solidaire.

Ce travail d'information pour une meilleure connaissance doit également viser le public. Cette information consiste d'une part en une meilleure connaissance des services dont peut bénéficier une personne ou un groupe de personnes grâce à l'ESS. D'autre part, il est indispensable de montrer au public qu'un autre développement est possible qui prendra en compte leurs besoins et leurs situations.

Enfin les acteurs privés du développement et de l'aménagement des territoires ne connaissent pas les possibilités que leur donne l'Economie Sociale et Solidaire. Les entreprises et leurs créateurs, les investisseurs, mais aussi les étudiants n'ont pas connaissance de la participation possible de l'ESS à la réalisation de leurs projets.

### **Structuration, concertation et mise en réseau des acteurs**

Une autre spécificité de l'Economie Sociale et Solidaire et de ses entreprises relève de la pratique du travail en réseau et de l'habitude de la concertation.

Les EESS ont su construire et développer des réseaux formels et informels visant à la concertation et la coordination des actions et à l'échange d'expériences. L'objectif est également de renforcer l'unité autour des valeurs communes qui définissent les EESS et de faire apparaître l'Economie Sociale et Solidaire comme un interlocuteur dans la relation avec les partenaires (Institutions, population, autres secteurs de l'économie).

Les réseaux sont nombreux qui lient les EESS entre elles. Ils se définissent de manière territoriale (regroupement des EESS qui agissent au sein d'un même territoire), sectorielle (regroupement d'EESS qui interviennent dans le même secteur) ou statutaire (regroupement des EESS qui ont la même forme juridique). Les têtes de réseau se regroupent elles aussi dans la définition des stratégies communes d'actions et d'objectifs ainsi que dans la représentation du secteur. Au sein de la CRESS Aquitaine se retrouvent les principaux réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire Aquitaine.

L'objectif d'intérêt général des EESS les amène à intervenir au sein de tous les secteurs et sur tous les territoires. Elles rencontrent donc dans leurs actions une multitude de partenaires, notamment publics. La définition du partenaire approprié à une action spécifique n'est pas toujours évidente et la mise en place de partenariats ponctuels pour chaque action paraît peu adaptée en ce qu'elle ne s'inscrit pas dans une stratégie globale, concertée et de long terme.

Ainsi, le SRADDT peut être l'occasion de mettre à plat les domaines d'actions et de compétences et d'instaurer le principe de subsidiarité des acteurs en fonction des territoires, mais également des secteurs. Les EESS doivent pouvoir facilement identifier l'interlocuteur approprié et travailler avec lui sur la problématique définie, tout en permettant, à d'autres échelons ou sur d'autres secteurs, de travailler avec d'autres acteurs, en évitant les « doublons ». La connaissance des territoires et de leurs acteurs ainsi que la structuration en réseau et la coordination du secteur de l'ESS peuvent permettre la mise en place d'une telle démarche visant à une meilleure gouvernance des actions mises en œuvre.

Les initiatives de concertation, d'échanges, de mutualisation et de coordination doivent donc être encouragées afin de renforcer au mieux le maillage territorial et sectoriel de l'ESS. Les têtes de réseaux et leurs coordinations pourront ainsi être les intermédiaires entre les acteurs publics et les actions de terrain en définissant et mettant en œuvre une stratégie concertée et complémentaire élaborée selon ce principe de subsidiarité.

Ce rapprochement des acteurs pour une stratégie de mise en œuvre basée sur la complémentarité et la subsidiarité nécessite la matérialisation d'un réseau de l'ESS en Aquitaine. Il s'agit de créer une véritable synergie régionale autour de l'ESS afin qu'elle intègre au mieux le développement économique des territoires.

Comme nous l'avons écrit, l'ancrage territorial des entreprises de l'ESS constitue un atout pour le développement soutenable. Pour qu'il puisse être exploité au mieux, il serait important de matérialiser l'approche territoriale par la création sur les territoires de « guichets de l'Economie Sociale et Solidaire ». Ces guichets constitueraient les relais territoriaux de l'ESS et seraient un outil à disposition à la fois des structures présentes sur le territoire, des citoyens et des têtes de réseau régionales.

Les porteurs de projets comme les entreprises de l'ESS déjà présentes dans les territoires trouveraient dans ces guichets des interlocuteurs de proximité, disponibles en termes d'information, de conseil et d'accompagnement dans la création de structure ou d'activité.

Les têtes de réseau de l'Economie Sociale et Solidaire auraient la possibilité, par ces relais, de mieux connaître les acteurs territoriaux de l'Economie Sociale et Solidaire, leurs actions, leur organisation et leurs besoins. De même, en termes de réflexion transversale et globale, ces guichets permettraient une approche plus concrète, plus diversifiée et plus proche du terrain.

Enfin l'intérêt mutuel de ces guichets serait de favoriser l'échange d'expériences et de réflexions entre les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire ainsi qu'avec leurs partenaires et interlocuteurs, notamment publics, mais aussi les chambres consulaires desquelles la CRESS est complémentaire.

Des contacts avancés entre la CRESS Aquitaine et certains territoires permettent d'envisager la mise en place des antennes locales de la CRESS Aquitaine. Dans les territoires du type Pays, une telle antenne pourrait être partagée avec des partenaires publics et intégrée aux pôles ou maisons de services.

Pour « une Aquitaine durable, solidaire et dynamique », qui est selon le Président du Conseil Régional, l'objectif du SRADDT, l'Economie Sociale et Solidaire participe à la vie des territoires, renforce la cohésion sociale et favorise le dynamisme socioéconomique.

## **2. La vie des territoires**

### **Les conditions de vie**

#### **L'environnement**

Le développement économique tel qu'il a été promu tout au long du XX<sup>e</sup> siècle a causé des dommages considérables et irréparables à l'environnement.

Les modes actuels de production, de consommation et d'échanges sont hautement destructeurs en termes d'environnement et il est impossible de réparer les dégâts causés.

L'épuisement des réserves d'énergie fossile attendu à un horizon d'environ 40 ans, l'augmentation du trou de la couche d'ozone, le réchauffement climatique, la montée du niveau des eaux, la pollution des océans, la raréfaction de l'eau potable, la destruction des forêts, la disparition de nombreuses espèces, la multiplication des problèmes de santé liés à la pollution, sont autant de phénomènes dont on ne connaît encore ni l'échéance ni les conséquences réelles.

La situation est comparable à celle d'un véhicule lancé à grande vitesse et qui ne peut s'arrêter, même en freinant au maximum, qu'après une certaine distance.

Dès lors il est aujourd'hui fondamental de prendre conscience de l'urgence de la situation et d'y réagir à toutes les échelles et tous les niveaux.

De nombreuses actions peuvent être menées au sein d'un territoire quel qu'il soit, à condition que les différents acteurs qui y interviennent parviennent à rassembler leurs efforts. Le SRADDT peut être une occasion de développer l'adoption de comportements nouveaux sur l'ensemble du territoire régional et de créer une synergie autour de la préservation de l'environnement. Les EESS sont attachées à la soutenabilité du développement économique et sont déjà considérablement investies dans les problématiques environnementales. Elles sont prêtes à participer de manière active et transversale à la création d'une telle synergie au sein des territoires et des secteurs sur lesquels elles interviennent. Pour parvenir à ce volontarisme collectif, plusieurs actions doivent être menées.

### **Information, sensibilisation et éducation à l'environnement**

#### ***Les particuliers***

Tout d'abord, d'importants efforts doivent être entrepris autour de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation de la population. L'objectif est de responsabiliser les individus en leur faisant prendre conscience des conséquences directes et indirectes de leur mode de vie sur l'environnement et en mettant en lumière leur capacité de nuisance sur l'environnement et les possibilités qu'ils ont de la limiter. Une part considérable de la pollution et de la destruction de l'environnement est en effet liée à une absence de réflexion et à une mauvaise appréciation des conséquences des gestes quotidiens. Ces gestes quotidiens concernent la vie privée comme la vie professionnelle. Des actions de ce type peuvent être mises en œuvre dès que possible dans un large partenariat entre les associations, notamment d'éducation populaire, les entreprises, les collectivités territoriales et les établissements scolaires.

#### ***Les entreprises***

Les entreprises doivent également adopter un comportement écologiquement responsable. Les modes de production et de distribution doivent respecter des objectifs de développement durable. La difficulté

réside principalement dans le coût que cela peut représenter pour elles et la mise en place de systèmes d'incitation sous forme de sanctions ou de primes peut être efficace. Il s'agit en effet de pointer leur responsabilité dans la dégradation de l'environnement. Le profit qu'elles retirent de leur activité doit cesser d'être déconnecté des coûts qu'elle représente en termes d'environnement pour la collectivité.

Sur ce point, le concept de RSE, Responsabilité Sociétale des Entreprises est un outil important et pertinent. La RSE concerne la relation de l'entreprise avec ses « Parties Prenantes » (Stakeholders), c'est-à-dire toutes les personnes physiques ou morales sur lesquelles l'entreprise a de l'influence. Les parties prenantes peuvent être directes (personnel, clients, actionnaires, sous traitants...), mais également indirectes (toutes les personnes physiques et morales qui bénéficient des activités ou subissent les conséquences des activités de l'entreprise en termes d'impact économique ou environnemental). La responsabilité de l'entreprise se définit alors sur un plan économique au sens large, mais également social et environnemental.

Les entreprises qui mettent en œuvre des démarches visant à vérifier, instaurer ou certifier leur RSE sont de plus en plus nombreuses. Cependant deux aspects doivent être pris en compte pour améliorer la portée de ces efforts. D'une part, c'est bien souvent dans un objectif d'amélioration de leur image plus que sur de réelles convictions que les entreprises s'engagent dans une démarche de RSE. L'idée est intéressante puisque c'est le système économique lui-même qui leur impose de prendre en compte des critères non économiques. Afin de s'assurer de la réalité de la démarche et de veiller à la durabilité des efforts entrepris il faut donc maintenir et renforcer cet intérêt économique à la démarche RSE. Et pour cela, il faut que les consommateurs connaissent le concept de RSE, aient conscience de son importance et l'intègrent à leur démarche de consommation en privilégiant les entreprises responsables. De même, les collectivités publiques doivent imposer ce concept dans leurs relations avec les entreprises.

Un second aspect à prendre en compte est que la plupart des entreprises engagées dans une démarche RSE sont des entreprises de grosse taille. Ce sont en effet elles qui ont le plus le souci de leur image (nationale et internationale) et qui ont le plus les moyens d'adopter une telle stratégie. Cela est beaucoup plus difficile pour les petites entreprises qui n'ont pas beaucoup de moyens à consacrer à cela et celles qui choisissent la RSE le font bien souvent par engagement et conviction. Il est donc important que les pouvoirs publics encouragent les petites entreprises qui souhaitent s'engager dans la RSE.

Enfin, les EESS ont sur ce point un rôle moteur à jouer. Les valeurs de l'ESS rejoignent l'intégration de critères non exclusivement économiques à l'évaluation de l'apport positif ou négatif d'une entreprise à la collectivité. Elles doivent donc tout faire pour devenir des exemples et des promoteurs de la RSE.

Ainsi, le CJDES « Centre des Jeunes Dirigeants et des Acteurs de l'Economie Sociale » a mis en place le bilan sociétal qui est une opportunité pour les entreprises de l'économie sociale de démontrer la qualité de leurs pratiques en matière de RSE. Le bilan sociétal est un outil d'évaluation complète de tous les aspects de l'activité et du fonctionnement de l'entreprise. Il concerne les entreprises qui sont prêtes à s'engager par conviction et adhésion à la RSE. Le bilan sociétal concerne en premier lieu les EESS puisqu'il défend les valeurs de l'ESS. Cependant, il peut être utilisé pour tout type d'entreprise.

La CRESS Aquitaine pourra développer, au sein des structures qui la composent, l'encouragement à l'adoption d'une démarche de RSE qui pourrait se formaliser sous la forme d'une Charte de responsabilité des EESS qui aborderait les différents points qu'elles s'engagent à respecter dans les domaines sociaux (types de contrats proposés, formation des salariés, dialogue social, droits sociaux, sous-traitance ou achat à des entreprises responsables...) ou environnementaux (gestion des déchets, utilisation de l'énergie et du papier, matériaux...).

### *Les politiques environnementales*

Enfin les collectivités territoriales doivent se présenter en moteurs d'une telle démarche. L'adoption de plus en plus fréquente d'agendas 21 locaux est une orientation positive qui doit se prolonger par un

engagement réel et de longue durée et se développer de manière coordonnée et complémentaire au sein des différents territoires (régions, départements, EPIC, communes et pays). L'adoption d'un agenda 21 régional est un préalable indispensable à la diffusion de la démarche aux autres territoires et donc à l'application, à tous les niveaux, d'une démarche de développement durable.

La Conseil général de la Gironde a ainsi montré l'exemple. Après avoir lancé son propre Agenda 21 en juin 2004, il a ouvert un appel à projet pour « le soutien, l'aide à l'émergence et à la mise en cohérence des Agenda 21 locaux en Gironde » afin de démultiplier la démarche. Cet appel à projet, clôt le 30 juin 2005, était à destination des Communes, Intercommunalités et Pays de la Gironde. Sur les 55 partenaires concernés, 20 y ont répondu favorablement et ont été retenus. Une démarche de ce type pourrait être développée à l'échelle régionale et dans les autres départements. Par ailleurs, le Conseil Général a voté le 15 décembre 2005 une délibération consistant à conditionner toutes les aides aux investissements publics et privés à l'intégration de critères de développement durable.

Si les actions peuvent être locales, les problèmes de l'environnement se posent en grande partie à l'échelle internationale et concernent l'ensemble des habitants de la planète. Les pays en voie de développement sont tout particulièrement concernés et leur forte volonté de développement économique doit éviter à tout prix la reproduction des erreurs commises dans le passé par les économies occidentales. Ainsi, les opérations privées ou publiques de solidarité internationale doivent elles aussi intégrer le développement durable et le respect de l'environnement. Les entreprises qui adoptent une démarche écologique devraient travailler à sa diffusion auprès de leurs partenaires et fournisseurs étrangers. De même, les opérations de coopération décentralisées des collectivités territoriales devront chercher à promouvoir l'éducation au développement durable.

En ce qui concerne la lutte contre la pollution, c'est l'adoption d'une politique des transports consciente de ses enjeux qui s'impose. Il s'agit d'une part de développer des transports économes en énergie et donc en rejets polluants, à travers notamment les solutions collectives qui optimisent le rapport entre le nombre de personnes transportées et la pollution créée. D'autre part, il est fondamental de développer des solutions de transports alternatifs, non polluants. La question des transports comporte également d'importants enjeux sociaux et sera pour cette raison abordée plus tard.

La question des espaces naturels revêt un aspect essentiel pour l'Aquitaine et ses habitants. La région est en effet dotée de sites naturels exceptionnels mais fragiles (Bassin d'Arcachon, littoral atlantique, massif pyrénéen, Forêt des Landes, Gave de Pau, estuaire de la Gironde...) qui constituent une part déterminante de l'attractivité du territoire et de la qualité de vie aquitaine. Aussi il est essentiel de continuer, sur une perspective de long terme, la préservation de ces espaces telle qu'elle est mise en œuvre par le Conseil Régional et les autres collectivités.

### **La préservation du patrimoine**

L'Aquitaine est également une région qui dispose d'un important patrimoine historique, littéraire, artisanal, culinaire, linguistique, artistique... Ce patrimoine est constitutif de l'identité aquitaine qu'il est essentiel de préserver et de sauvegarder afin que la région conserve sa spécificité et son originalité, mais également ses valeurs et ses traditions. De nombreuses associations interviennent pour la défense et la sauvegarde du patrimoine, à travers la restauration de monuments ou d'œuvres, l'enseignement et la promotion de langues, de savoirs faire, de coutumes... Ces associations oeuvrent avant tout pour la vie des territoires, pour l'attachement des habitants au patrimoine local et sont à ce titre d'importants acteurs du développement local. D'autre part, le patrimoine et l'identité doivent être des notions ouvertes et hospitalières accessibles aux nouveaux arrivants, aux gens de passage et aux étrangers. Dès lors, le développement d'activités de mise en valeur, de promotion et de découverte du patrimoine menées à destination de l'extérieur ou des nouveaux arrivants constitue également une priorité visant à renforcer l'attractivité de l'Aquitaine.

## **La prévention et la gestion des risques sociaux, environnementaux, sanitaires, économiques**

Le contexte actuel est profondément marqué par les crises de rupture des équilibres sociaux, sanitaires, environnementaux. Cette tendance intrinsèquement liée aux évolutions technologiques, aux modes de production et de consommation et aux moyens de communication va très probablement s'amplifier dans les années qui viennent et créer un besoin général d'anticipation maximale des risques et menaces. Une telle anticipation, rendue possible au moyen d'une réflexion concertée des différents acteurs impliqués sur la vie du territoire, permet une réaction le plus en amont possible afin d'éviter la crise, d'en limiter les effets ou de la gérer au mieux.

La précaution est un aspect fondamental de la prévention des risques et cette précaution est profondément liée à la soutenabilité des actions. Ainsi, la création d'emplois durables réduit les risques de chômage et de rupture des conditions de vie des travailleurs. L'utilisation de moyens économes en énergie permet de limiter l'épuisement des ressources. L'adoption d'une attitude responsable face aux inconnues en matière sanitaire ou environnementale permet d'éviter des situations de crise quelques années après (exemple des OGM et de leurs conséquences possibles sur la santé à long terme, des méthodes d'élevage concentrationnaire des industries agro-alimentaires et des risques de développement d'épizooties, des constructions en zone inondables...). Le développement économique et technologique global est suffisamment rapide pour que l'on se permette d'adopter une attitude vigilante et responsable visant à anticiper au maximum les conséquences à moyen et long terme des actions entreprises aujourd'hui. Cette responsabilité doit être imposée sous la pression des élus et de la population.

Les EESS qui cherchent avant tout l'utilité sociale de leur action partagent une telle attitude et se doivent de montrer l'exemple. L'intégration du principe de précaution dans l'ensemble de leurs actions et à tous les stades de leur démarche leur est naturelle.

### **La Culture**

Certains territoires sont pauvres en offre culturelle (musée, cinémas, théâtres, concerts) ou intellectuelle (conférences, rencontres, débats, forums...) comme les zones rurales isolées et les zones résidentielles situées à la périphérie des grandes villes (que ce soient des quartiers défavorisés ou non) tandis que d'autres (grandes villes) présentent une offre surabondante. Le déséquilibre est important entre ces deux types de population.

L'objectif régional pour 2020 doit être de réduire cette fracture culturelle qui renforce les inégalités et rend encore plus difficile l'intégration sociale. L'accès à l'offre culturelle est indispensable au développement des personnes (les jeunes en particulier mais également 30-50 ans ou les habitants des zones rurales) ou à leur épanouissement (personnes âgées). Pour cela il convient de redéfinir le maillage des activités culturelles proposées afin que l'ensemble des territoires y ait accès.

La question des transports se pose à nouveau sur ce point puisque le public n'a souvent pas la possibilité de se déplacer vers des spectacles qui l'intéresseraient. Ainsi, le développement de solutions de transports réguliers ou ponctuels (transports collectifs, mise en relation des usagers pour le covoiturage...) permettant à la population d'un territoire de participer à une activité culturelle est à encourager. Le développement des activités itinérantes constitue également une solution intéressante.

L'information sur l'offre culturelle et les opérations de découverte qui donnent l'habitude de pratiques culturelles sont à développer. Par ailleurs, la construction d'équipements en mesure d'accueillir un événement culturel dans les territoires qui en sont dépourvus doit être soutenue.

L'égalité d'accès à l'offre culturelle doit être garantie pour rétablir les déséquilibres entre les individus et entre les territoires. Cette égalité est rendue possible par l'amélioration de l'accessibilité, mais également par la mise en place d'une politique tarifaire adaptée, égalitaire et incitative. Les actions de sensibilisation

culturelle dans les écoles sont également indispensables pour donner aux jeunes le goût et l'habitude des pratiques culturelles, mais ces actions de sensibilisation peuvent également être organisées dans les entreprises ou les résidences de personnes âgées.

Le développement de l'accès et de l'utilisation des NTIC constitue aussi un facteur important d'information, de diffusion et d'organisation des activités culturelles. Les NTIC offrent des possibilités considérables en matière de connaissance des événements, de réservation des places, d'organisation du transport, d'information préalable (lecture de critiques, de textes sur le sujet...) ou complémentaire (pour aller plus loin sur un thème)... Le développement de ces possibilités ne peut que favoriser une plus grande facilité et un meilleur accès à l'offre culturelle. Or, contrairement à une idée répandue, de vastes territoires ruraux ne sont toujours pas irrigués.

## **Sports et loisirs**

Comme pour la culture, la présence sur un territoire d'une offre de sports et de loisirs est un élément constitutif de la vie au sein de ce territoire et de son attractivité. La présence des équipements nécessaires à la pratique sportive est indispensable, tout comme l'existence de structures de mise en œuvre. L'étude des besoins pour un maillage territorial approprié est un préalable indispensable à la constitution d'un plan de développement des sports et des loisirs sur le territoire.

Cependant, à tous les stades de la définition de l'offre doivent être pris en compte les objectifs de développement durable. Ainsi, le développement des sports consommateurs d'eau (exemple du golf) ou polluants (sports mécaniques) ne doit pas être encouragé.

Comme pour les autres services, la question doit également être envisagée du point de vue de l'accessibilité. Si l'offre ne peut être présente de manière égale sur tous les territoires et concerner l'ensemble de la population, l'accessibilité aux services, notamment en termes de transports doit être rendue possible et organisée de manière rationalisée et durable (transports collectifs, regroupements de parents...).

La pratique sportive est un facteur majeur de développement des jeunes pour des questions sanitaires d'une part, en particulier dans un contexte de dégradation inquiétante de l'état de santé des jeunes (augmentation de l'obésité, de la nervosité, des consommations de toxiques...) et sociales d'autre part puisque le sport est une école de la collectivité, de la mixité et du respect de l'autre.

L'offre de sports et de loisirs ne doit cependant pas être développée exclusivement pour les jeunes mais s'adresser à tous les habitants du territoire qui doivent avoir la possibilité de pratiquer une ou plusieurs activités de temps libre. La pratique sportive est en effet importante en termes de santé publique pour les publics adultes qui ont souvent des vies sans activité physique qui les placent dans des états de stress permanent et nuisent à leur santé mais aussi à leur vie sociale.

L'offre de sports et de loisirs doit également s'adresser aux personnes âgées dont le nombre, l'état de santé et la durée de vie vont augmenter dans les années qui viennent. Le territoire doit leur offrir la possibilité d'occuper leur temps libre de manière saine et collective permettant ainsi une fin de vie différente de celle qui est imposée actuellement à bon nombre de personnes âgées poussées à la solitude et au désarroi.

Enfin le territoire Aquitain présente un fort potentiel de développement des sports de nature grâce au littoral, aux zones montagneuses, mais aussi aux vastes zones rurales naturelles. Le développement de ces sports favorisera d'une part la connaissance et le respect de la nature de leurs adeptes (jeunes et citadins) et permettra le développement d'un tourisme axé sur ces activités. Par ailleurs l'introduction de critères de développement et de pratique rigoureux en termes de respect de l'environnement et de soutenabilité organisera une préservation utile et active de l'environnement aquitain.

## Les services de proximité

### **Services aux personnes et services adaptés aux modes de vie des populations et à leurs évolutions**

#### Des besoins divers

La population d'un territoire exprime des besoins en services de toutes natures. Les personnes âgées ont besoin de services liés à la prise en charge des aspects de leur vie (ménage, courses, transports...) qu'elles ne peuvent plus assumer seules, et à leur état de santé (soins, prise de médicaments, écoute...), tout comme les personnes handicapées qui expriment de plus des besoins liés à leurs efforts d'intégration sociale (formation, activités culturelles...). Les couples dont les deux conjoints travaillent ont besoin de services qui facilitent leur activité professionnelle (garderie, crèches, transports...) ainsi que de services liés à leur temps libre (culture, sport, garde des enfants...). Les jeunes expriment également des besoins en service liés à la pratique des loisirs (sport, culture...) et surtout à leur avenir (formation, orientation, information sur le monde professionnel...). Chaque groupe de population a sa situation propre qui définit les besoins en matière de services. La présence sur un même territoire de ces différents groupes définit la demande de service.

La disposition des services est également déterminée par les entreprises présentes sur le territoire et qui elles mêmes ont des besoins spécifiques en matière de services (accessibilité, conseil, communication...).

La capacité du territoire à répondre à ces demandes définira une grande partie de son attractivité pour le groupe de population concerné (ainsi un territoire qui ne répond qu'aux besoins des personnes âgées ne sera pas attractif du point de vue des jeunes).

#### Une offre de services mal adaptée

Les situations des territoires sont également très différentes. Les zones rurales isolées souffrent d'une offre de services faible tandis que dans les zones urbaines, l'offre existe mais c'est l'accessibilité en termes de coût, de transports ou d'organisation qui peut faire défaut. Enfin la situation des zones périurbaines dans lesquelles s'installent de plus en plus de jeune actifs qui travaillent en ville mais sont poussés à s'éloigner des centre villes par les prix de l'immobilier est spécifique puisque ces personnes souhaitent disposer des mêmes services que ceux auxquels elles avaient accès en ville tout en exprimant de nouveaux besoins liés à l'éloignement de leur lieu de travail (garde d'enfants, transports...). Cette demande relativement récente se développe et devrait concerner dans les années à venir une partie croissante de la population.

Les EESS, en particulier les associations et les mutuelles, sont nombreuses à intervenir sur l'offre de services. Les associations qui fournissent des services le font la plupart du temps dans une démarche de solidarité : soit elles répondent à un besoin non (plus) pris en charge par les services publics (crèches parentales, transports...) ou le secteur privé (ciné clubs, associations organisatrices d'événements culturels...), soit elles visent à rétablir l'égalité dans l'accès aux services en permettant aux personnes qui n'en auraient pas les moyens d'accéder aux services (gardes d'enfants, soutien scolaire...) soit elles associent la fourniture à une démarche d'insertion (structures de l'Insertion par l'Activité Economique). De même, nombreuses sont les EESS (associations ou coopératives) qui interviennent dans le service aux entreprises.

Ainsi, dans une perspective de développement sur le long terme d'un territoire, il est indispensable d'appréhender la problématique de l'offre de services en cherchant à anticiper les évolutions des besoins et en développant une capacité de réactivité et d'adaptation.

## Pour une offre concertée

Il appartient à tous les acteurs d'un territoire (pouvoirs publics, secteurs privé, EESS, usagers...) de réfléchir ensemble à la problématique des services et d'y répondre de manière concertée et complémentaire. La constitution de plate formes de services, solution appelée à se développer selon le plan Borloo et la création du Chèque Emploi Service Universel, peut représenter à ce titre une réponse pertinente à la condition que ces plateformes incluent tous les acteurs de l'offre de service, dont les démarches peuvent être complémentaires (associations et mutuelles par exemple), consultent les usagers pour connaître leurs besoins et répondent à un objectif d'utilité sociale plutôt qu'à l'unique recherche du profit financier.

## L'intérêt de l'outil SCIC

La SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) est également une solution relativement nouvelle et appropriée à la prise en charge d'un service en permettant l'association d'acteurs privés, de personnes publics et d'usagers autour de la création d'activités d'utilité sociale. En associant élus, bénévoles et salariés autour d'un projet économique durable et dans un objectif de développement local, elles participent à la vie du territoire et à la prise en charge des besoins de sa population. Elle permet, le plus souvent en lien étroit avec les collectivités territoriales, de porter des projets d'activités multi partenariales qui se positionnent à la frontière de l'économique et du social de par leur double dimension marchande (économique) et non marchande (but social). Elle constitue un outil majeur d'innovation sociale en permettant d'associer sur des projets de développement local un ensemble d'acteurs de statuts différents, qu'ils soient privés ou publics. Elle permet, contrairement à l'association, de posséder des fonds propres (capital et réserves) et de rémunérer (de manière limitée selon les principes coopératifs) les associés, tout en conservant la possibilité de recourir aux subventions.

A ce jour, 79 SCIC sont en activité en France, dont seulement 3 en Aquitaine. On peut regrouper en deux grandes familles les champs d'activité des SCIC :

- les services à la personne et de proximité (auto partage, social, santé, sport, culture, éducation, habitat...)
- l'environnement et ce qui s'y rattache (entretien de la nature, collecte et valorisation de déchets, recyclage, valorisation de patrimoine naturel et culturel)

Le statut SCIC est encore peu connu et doit être promu en tant qu'outil d'innovation auprès des publics concernés (chefs d'entreprises, élus, associations, juristes...) à travers la mise en place d'actions d'information, de communication et de formation. Une action commune entre l'URSCOP et les têtes de réseaux serait pertinente pour cela.

## Les évolutions contextuelles

La difficulté à prévoir l'évolution du contexte socio économique dans les années à venir ne permet pas l'anticipation totale des besoins de services. Cependant plusieurs tendances se dégagent qui, à moins d'être inversées par des décisions politiques auront des effets déterminants sur l'offre de services dans les prochaines années.

Ainsi l'affirmation du contexte concurrentiel européen qui se traduit par la définition des SIG (Services d'Intérêt général) au détriment des Services Publics laisse présager un dessaisissement de plus en plus grand des pouvoirs publics en matière de services, au profit du secteur privé. Ce basculement doit être accompagné et encadré du mieux possible afin qu'il ne signifie pas la redéfinition dans une perspective strictement économique de ces services et qu'il ne fasse à aucun prix l'économie de la notion d'intérêt général. Or c'est à l'échelon local que la mise en œuvre de cet accompagnement peut se révéler pertinente.

## La préservation de l'égalité

La recherche de l'égalité, du moins de l'égalité des chances (entre les clients et entre les territoires) et de la soutenabilité doit être associée à la fourniture des services. Si les associations devraient pouvoir prendre en charge ces aspects, la définition d'un contexte purement concurrentiel y est défavorable puisqu'elles n'auront pas la capacité économique de faire face aux entreprises privées qui pratiquent le dumping. Elles doivent donc recevoir un soutien important et durable pour que soit prise en compte la spécificité de leur démarche, qui en définit également l'importance. Les pouvoirs publics ne doivent, dans cet esprit, jamais choisir l'aide à la personne, mais l'aide aux structures.

## Les clauses sociales (art. 14 du Code des Marchés publics)

Ce soutien peut être financier mais risquera à terme de se heurter aux règles de la concurrence qui seront de plus en plus rigides. Il peut également consister à donner aux EESS, sur la base de leur spécificité, la priorité sur tout ou partie de l'offre d'un service. C'est ainsi que le nouveau code des marchés publics, par son article 14 donne la possibilité aux collectivités publiques d'introduire des clauses sociales dans leurs commandes publiques afin qu'une partie de marché soit réalisé par des structures d'insertion. Une telle démarche, qu'elle soit rendue obligatoire par la loi ou non, peut être développée de manière volontariste par les acteurs publics, mais également au sein des plateformes de services. La sensibilisation des usagers à l'importance d'une telle démarche afin qu'ils soient en mesure de l'exiger des pouvoirs publics ou des prestataires de services divers est une activité à mettre en œuvre dans un tel objectif.

Les efforts entrepris actuellement par les collectivités territoriales aquitaines, notamment la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Région sont particulièrement encourageants. Cependant, pour qu'une telle volonté politique puisse réellement porter ses fruits et parvienne à généraliser la satisfaction des clauses sociales et environnementales, un travail d'appui et d'accompagnement doit être réalisé. Les entreprises qui répondent aux appels d'offre et qui pour le moment n'y sont pas familières pourraient bénéficier d'un appui technique dans la procédure d'élaboration de l'offre et de constitution du dossier, ainsi que dans la signature des conventions et la réalisation des marchés. Cet appui s'accompagnerait d'un volet formation visant à la prise en charge autonome à terme de cette activité. Une telle structure d'appui pourrait être mise en place de manière conjointe par les différents acheteurs publics (collectivités territoriales, établissements publics, services déconcentrés...) du territoire aquitain et pourrait se développer de manière efficace et réactive à l'aide de l'Internet.

Par ailleurs, étant donné que la participation des entreprises d'insertion se fera la plupart du temps de manière indirecte puisqu'il s'agit d'une partie du marché, celles-ci se positionneront en fait en sous-traitance de l'entreprise qui passe le marché. Dès lors, l'appui et l'accompagnement devront se concentrer sur les modalités de cette sous-traitance. Par ailleurs, les EESS qui mettront en œuvre les clauses sociales ou environnementales et les entreprises qui leur sous-traiteront l'activité après avoir obtenu la commande publique doivent se connaître et apprendre à travailler ensemble. La coopération entre les différents secteurs à travers les têtes de réseau est ici fondamentale (CRESS, Chambres des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie) dans une démarche de partenariat.

Enfin, l'introduction systématique des clauses sociales dans les marchés publics des collectivités territoriales d'Aquitaine garantirait la viabilité et la survie des Associations d'Insertion d'aide à domicile en assurant la prise en charge de publics "difficiles" délaissés par les récents projets de développement des services à la personne.

## **Accessibilité, coordination et organisation de l'offre de services**

La problématique de l'offre de services est étroitement liée à celle de l'accessibilité de ces services. Ceci est vrai à l'évidence dans les zones rurales où les personnes doivent se déplacer pour avoir accès aux services, voire à l'information sur les services. Cependant, l'accessibilité ne se résume pas à

l'éloignement physique de l'utilisateur. De nombreux facteurs peuvent intervenir pour limiter l'accessibilité à un service, même si celui-ci existe et est disponible.

### Limites de l'accessibilité

La première de ces limites est le manque d'information. L'utilisateur n'est pas toujours informé des services dont il pourrait disposer, même s'il en exprime le besoin. Il lui appartient souvent d'effectuer lui-même les démarches d'information à la fois sur l'offre (quels services disponibles, à quel prix, dans quelles conditions...) et les modalités (quelles procédures pour engager une personne, comment utiliser le CESU, de quelles aides peut-on disposer...). Certaines personnes en demande de service n'ont toutefois pas le temps, la possibilité ou la capacité d'effectuer cette démarche d'information (personnes en grande difficulté, personnes âgées, handicapées...). Ainsi il est important que l'information soit aisément disponible et que le public sache comment l'obtenir. La constitution de sites Internet et de plateformes de services serait à ce titre utile. Les informations doivent également être relayées et diffusées par les différents acteurs du territoire (lieux publics, presse locale, employeurs...).

La possibilité pour les habitants d'un territoire d'accéder à certains services peut également être restreinte pour des raisons de coût trop important de ces services ou d'absence de transports au sein du territoire.

### Regroupement des services

Pour que l'organisation des transports soit possible, le regroupement des services au sein du territoire est là aussi fondamental. Les Maisons de Services ou Points Publics constitués dans certains pays et qui organisent les transports nécessaires à l'utilisation des services sont un exemple intéressant. Ainsi un point public a été créé dans le canton de Belvès (Périgord, 16 communes, 4134 habitants) et organise des permanences (21 par semaine) pour être un véritable relais social et administratif à destination des habitants. Ce point public est animé par un salarié permanent et est organisé de manière suffisamment souple pour s'adapter aux évolutions des besoins (ajouts ou suppressions de permanences en fonction des besoins exprimés). De plus, le regroupement de services permet la réduction des coûts par la mutualisation des moyens.

### Des services adaptés aux modes de vie

D'autre part, si on veut le rendre accessible, un service doit être adapté aux modes de vie des usagers. L'évolution des temps sociaux et la diversité des situations en matière d'horaires de travail appellent à une réorganisation de certains services. Les jeunes actifs qui vivent en zone périurbaine ont des temps de transports importants et préfèrent souvent regrouper leurs horaires sur quatre jours. Ils ont donc des week-ends de trois jours, mais rentrent tard à leur domicile les autres jours. En conséquence, les services qu'ils utilisent (les crèches par exemple) doivent pouvoir s'adapter. Le développement du travail à temps partiel est un autre élément à prendre en compte dans l'organisation de l'offre de services. Ces évolutions doivent être anticipées, connues et intégrées par les différents acteurs afin de mettre en place rapidement des réponses appropriées et adaptées.

### Services et TIC

Comme évoqué précédemment au sujet des activités culturelles, l'usage des TIC offre d'importantes possibilités en matière de services puisqu'il permet de développer l'information, la commande, et l'utilisation des services. Certains services peuvent même être disponibles grâce aux TIC (ex : éducation, services administratifs...) dans les zones où ils ne sont pas physiquement accessibles. Ainsi le développement de l'accès aux TIC et de leur utilisation est un objectif fondamental à atteindre pour le maintien de la vie des territoires et la réponse aux besoins des populations. L'accès à l'Internet très haut débit par toute la population d'un territoire doit être possible et doit constituer une priorité de premier ordre et de court terme pour les pouvoirs publics.

## Schémas territoriaux de services

Dans ces conditions, il est essentiel que l'offre de services au sein d'un territoire soit réellement élaborée dans un cadre de concertation et de coordination qui ne peut être mis en place, si l'on veut préserver l'égalité et l'intérêt général, que sous l'égide d'une collectivité territoriale. L'élaboration au sein des territoires de schémas de services, tel que prévu par le règlement d'intervention du Conseil Régional pour la politique territoriale est une ambition qui répond à ce besoin de rétablissement de l'égalité d'accès au bénéfice de l'inclusion sociale.

De tels schémas de services devront également être élaborés dans les zones périurbaines dont les spécificités doivent absolument être prises en compte dans cette réflexion stratégique sur l'offre de services. Le dénuement de certains quartiers en offre de services est en effet souvent ignoré en raison de la proximité des zones urbaines bien pourvues.

Les schémas de services territoriaux pourraient être coordonnés au sein du schéma régional.

Ces schémas de services devront prévoir l'évaluation régulière de leur fonctionnement et l'analyse suivie des évolutions en matière de besoins et de potentialités afin de s'adapter le plus facilement possible et le plus rapidement possible aux mutations qui peuvent mettre en danger la cohésion sociale du territoire.

Les EESS doivent être étroitement associées à ces schémas de service dans leur élaboration comme dans leur mise en œuvre et doivent être soutenues dans leur effort de rétablissement de l'égalité d'accès aux services et dans leur volonté de qualité et de soutenabilité des actions mises en place.

## Les échanges

L'aménagement des territoires passe bien entendu par sa structuration en termes de communication. La communication doit être possible au sein du territoire ainsi qu'entre les territoires. La communication s'envisage désormais sous les deux angles essentiels que sont les transports et les TIC. La politique des transports et des TIC en Aquitaine à l'horizon 2020 doit répondre à plusieurs impératifs. Ils doivent être développés tout en s'inscrivant dans les démarches de soutenabilité et d'égalité prévues par ce schéma.

## **Les transports**

La question des transports est bien entendu essentielle pour envisager l'espace régional en 2020. Si les grandes orientations concernant les infrastructures routières et ferroviaires inscrites dans des projets nationaux ou internationaux (liaison autoroutière façade atlantique – Europe de l'Est ou TGV Sud Europe Atlantique) s'inscrivent dans des stratégies politiques globales (contrats de plan Etat - Région, Politique Européenne de Cohésion...), le développement des transports entre les territoires qui composent l'Aquitaine et en leur sein reste à définir selon les ambitions que l'on souhaite satisfaire pour l'Horizon 2020. Or ce sont ces transports qui participent à l'organisation de la vie quotidienne des personnes.

## L'offre de transports

La première de ces ambitions sera de mettre en place un maillage de l'espace régional qui permette à tous ses habitants de voir satisfaits leurs besoins en termes de mobilité, que ce soit dans leur vie professionnelle (liaisons domicile – travail) ou leur vie personnelle (liaisons domiciles – services, loisirs et vacances). Le développement de ces possibilités doit justement se faire autour d'une vision de long terme qui prendra en compte les évolutions attendues des modes de vie, du contexte et de l'environnement. En effet, le premier objectif, qui répond à des préoccupations liées à la cohésion sociale, à l'égalité et à l'équilibre est celui du désenclavement de territoires qui souffrent aujourd'hui d'une insuffisance de possibilités de déplacements. Il est fondamental dans cette démarche de dépasser l'opposition traditionnelle villes - campagnes et de réfléchir réellement en termes d'accessibilité.

Des difficultés existent aussi dans les zones périurbaines, surtout liées à l'inadaptation de l'offre de transports qui est trop souvent conçue sur la base d'un axe unique centre-ville périphérie alors que les modes de vie des habitants ne s'inscrivent plus forcément dans cette problématique. Les déplacements en transport en commun, d'une zone périurbaine à une autre imposent bien souvent de passer par le centre ville même si ces deux zones sont relativement proches. Ainsi l'accès à un service ou à un lieu de travail géographiquement proche mais mal desservi peut s'avérer particulièrement difficile alors et parce que l'offre de ce service ou la détermination de ce lieu de travail a été définie sur la base d'un zonage qui ne tient pas compte de cette réalité. Le résultat est une incohérence des transports et des déplacements, une dépense inutile de moyens et d'énergie (combien de personnes se rendent à leur travail seules dans leur véhicule parce qu'aucune offre adaptée de transports en commun ne leur est proposée).

De plus, cette adaptation de l'offre de transports doit être pensée en fonction des modes de vie des gens et de leur évolution. Si il y a encore quelques années, les situations, les déplacements et les horaires de travail étaient relativement homogènes, la société actuelle se caractérise par une multiplicité des situations et des temps sociaux (temps partiel, habitat rural, RTT, travail à domicile, horaires décalés, journées continues...) qui montre les insuffisances en termes d'offres de transports en commun, et renforce les limites évoquées plus haut.

### Mobilité et inclusion sociale

Par ailleurs, dans une société de mobilité, l'immobilité constitue une cause majeure d'exclusion. La mobilité est ainsi un facteur d'épanouissement personnel et l'accessibilité un vecteur de cohésion sociale. Avec l'évolution des rythmes urbains, les écarts entre les populations risquent de s'accroître et les inégalités de se renforcer autour des pratiques de mobilité, l'immobilité ou la mobilité réduite devenant un facteur d'exclusion accru pour diverses catégories de personnes.

Rappelons que, du fait de handicaps de naissance, d'accidents de la vie, ou des effets du vieillissement, près de 30% de la population vit déjà cette exclusion, relevant de l'impossibilité ou de difficultés à franchir des obstacles physiques, mentaux ou sensoriels. Mais une telle exclusion n'est pas seulement physique.

Elle peut être aussi sociale. La mobilité en effet s'apprend, notamment dans le temps libre, comme espace de culture, de lien social, d'expérience et d'émancipation. Or à cet égard, il faut bien constater l'existence d'un certain nombre de disparités et de freins. Selon que l'on habite à la campagne ou en ville, en périphérie ou dans le centre, selon les catégories sociales et les revenus ou au regard des horaires des transports publics, tout le monde n'a pas accès de la même manière aux lieux de culture et de loisirs.

Les barrières peuvent également être psychologiques ou culturelles. L'observatoire des banlieues de la Sorgem a mis en évidence la grande difficulté, pour certains jeunes de se déplacer hors du territoire qui leur est familier. Ces déplacements sont sources de peurs et des barrières cognitives et limitent leur capacité à utiliser les transports publics. Une plus grande mobilité des filles de 16 à 22 ans a cependant été constatée. Elle peut s'expliquer par leur désir de se soustraire au contrôle parental ou familial, d'échapper à la pression engendrée par la "socialité villageoise" caractéristique de certains quartiers, ainsi qu'aux rapports de force qui régissent les relations entre garçons et filles. Parallèlement, les parcours scolaires souvent plus longs des jeunes filles, leur désir plus marqué d'intégration sociale par le relais d'activités culturelles, sportives ou associatives, contribuent à favoriser leur mobilité. Il en résulte des occasions de déplacements plus fréquentes, une meilleure maîtrise du réseau, un recours moins systématique à la fraude et une connaissance plus approfondie des dispositifs tarifaires.

La mobilité s'apprend et il s'agit, en premier lieu, pour ceux qui n'ont jamais été mobiles ou faiblement, exclus du fait de handicaps ou de difficultés sociales, d'apprendre la ville, les différents territoires, les modes d'usages des transports et des espaces publics.

D'autre part, l'inclusion par les transports peut être renforcée à travers des actions qui visent à rétablir une égalité dans l'accès à la mobilité. C'est le but des auto-écoles associatives qui tentent, dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle, de permettre à des personnes qui n'en auraient pas la possibilité de recevoir une formation à la conduite et de passer le permis de conduire. Cette mise en relation entre l'apprentissage de la conduite et l'insertion doit être encouragée et développée si l'on veut donner toutes les chances aux jeunes en difficulté de trouver un emploi. Cet objectif peut également être atteint en intégrant l'apprentissage de la conduite dans les cursus de formation professionnelle (CFA, lycées professionnels...).

Les garages associatifs constituent une autre forme de rétablissement d'une égalité d'accès à la mobilité. En effet, la possession d'un véhicule entraîne d'importantes dépenses d'entretien qui sont souvent imprévisibles. Si le fonctionnement de son véhicule est indispensable à une personne pour se rendre à son travail, l'urgence d'une réparation coûteuse peut le mettre dans une situation financière difficile. L'adhésion à un garage associatif permet d'avoir un accès à coût moindre à un atelier de réparation, de faire réparer ou de recevoir des conseils pour la réparation. Il existe également souvent un volet apprentissage à l'entretien et la réparation.

Ainsi, facteur de cohésion territoriale et sociale, l'offre de transport à l'horizon 2020 doit être définie sur la base d'une réflexion globale et concertée qui prenne en compte un certain nombre d'aspects et de situations de la vie des habitants. Les EESS ont un rôle majeur à jouer dans une telle réflexion puisqu'elles sont profondément impliquées à la fois dans la définition de l'offre de services, mais aussi dans les problématiques de cohésion sociale, d'insertion, de solidarité et d'égalité. Enfin une fois encore, leur connaissance des populations et des territoires assortie à leur souci permanent de la réflexion et de l'analyse menant à l'anticipation et l'innovation permet d'alimenter la réflexion prospective de manière riche et concrète.

### Des transports soutenables

Un deuxième axe présent de manière transversale dans cette réflexion et qui doit être intégré à la réflexion sur les transports est naturellement celui de la soutenabilité et en particulier du respect de l'environnement. S'il est un domaine dans lequel la soutenabilité doit être la première des préoccupations, c'est bien dans celui des transports et en particulier dans une démarche prospective. L'ignorance, volontaire ou non, de cet aspect dans l'élaboration des politiques de transports au XX<sup>e</sup> siècle aura produit des résultats si catastrophiques et irréparables qu'il est essentiel de ne pas reproduire de telles erreurs.

L'introduction prioritaire de la soutenabilité et du respect de l'environnement dans les politiques de transport devra se faire selon deux axes parallèles. Il est en effet urgent de tout faire pour une utilisation rationalisée des transports qui permette d'économiser les énergies et de réduire la pollution. Une telle démarche est cependant largement insuffisante et dans une perspective de moyen et long terme, il sera indispensable de mettre au point, de développer et de généraliser des transports totalement écologiques qui ne nuisent ni à l'environnement ni aux réserves de ressources naturelles.

### *Des transports économes en énergie*

Il existe de nombreuses pistes qui permettent le développement de solutions de transports économes en énergie et qui visent à limiter l'émission des matières polluantes. Le Conseil Régional d'Aquitaine l'a bien compris en axant sa politique de transport principalement sur le développement des transports par rail et en y consacrant des moyens considérables, notamment à travers le renouvellement des équipements, le développement des dessertes, l'amélioration de la sécurité et la modernisation des gares, tout en créant une offre tarifaire socialement équitable à travers les TER.

Cependant les transports ferroviaires ne seront utilisés que si les déplacements entre le point de départ et la gare de départ, puis entre la gare d'arrivée et la destination finale sont facilités. C'est un deuxième

élément constitutif de l'importance du développement des transports en commun urbains et interurbains et qui renforce le besoin d'une offre de transport conçue de manière collective, globale et concertée.

Les EESS, dans leur démarche d'utilité sociale et leur volonté de répondre de manière adaptée, cohérente et intégrée aux problématiques des territoires et des populations, développent des solutions diverses en matière de transports.

### *Les coopératives de transport*

Les coopératives de transport peuvent ainsi être soit des SCOP, dans lesquelles les salariés sont des associés qui possèdent en commun le matériel de transport, soit de coopératives d'entreprise, dans lesquelles chaque associé, inscrit au registre des métiers en tant que transporteur, possède son propre matériel et le met à disposition de la coopérative, en échange de services communs fournis par cette dernière (marketing, relations avec la clientèle, facturation, etc.). Les coopératives de transport (150 en France en 2004) sont présentes dans le transport de marchandises, le déménagement et les taxis. L'avantage est de proposer une utilisation partagée et donc rationalisée des véhicules et des transports.

### *Utilisation rationalisée*

L'utilisation rationalisée des transports doit devenir une priorité en raison de son potentiel d'économie d'énergie et de pollution. Une étude réalisée par l'UTAC (Union Technique de l'Automobile, du Motorcycle et du Cycle) démontre en effet que 50% des trajets effectués en ville en voiture font moins de 3 kilomètres et qu'1 trajet sur 4 est inférieur à 1 kilomètre.

La rationalisation des transports permet par ailleurs une diminution spectaculaire des coûts de transport. Ainsi, le prix des courses en taxi à Paris est par exemple deux fois plus faible environ qu'à Bordeaux.

### *L'auto partage*

L'auto-partage est un système de véhicules utilisables, pour une durée limitée, par plusieurs utilisateurs, moyennant paiement. L'utilisateur réserve par téléphone 24 heures sur 24 un véhicule à un lieu de stationnement déterminé pour une courte durée. Il prend et rapporte son véhicule à la station d'emprunt. L'utilisation du véhicule est facturée en fonction de la durée et/ou des kilomètres parcourus. Les centres-villes et les pôles attractifs, les zones périurbaines, les "parcs de voisinages" regroupant des habitants d'un même quartier peuvent être des zones de développement.

Les buts principaux sont de découpler la propriété et l'usage de la voiture, de partager les coûts d'investissement, de rationaliser l'usage des véhicules individuels, de préserver l'environnement et de réduire les problèmes de stationnement. Le plus souvent, il existe une complémentarité d'usage avec les transports en commun plutôt qu'une concurrence.

Ce concept s'est surtout développé aux Pays-Bas, en Allemagne et en Suisse. A Bordeaux, l'association Autocomm (<http://autocomm.org>) développe ce type de services.

L'auto partage est d'utilisation facile dans les zones urbaines (accès aux véhicules) mais il constitue une solution intéressante qui doit mener à une réflexion sur les possibilités d'adaptation à des contextes et des problématiques différentes (véhicules d'entreprises pour les déplacements professionnels, transports scolaires, transports de marchandises, utilisation en zone rurale...).

### Des solutions de transports alternatifs

Parallèlement, il sera fondamental de chercher à créer, développer et promouvoir des solutions alternatives qui ne seront pas dépendantes des énergies non renouvelables et qui préserveront l'environnement en n'émettant pas de substances polluantes. Il existe actuellement une importante activité de recherche en France et dans le monde, même si les efforts consacrés à cette objectif sont depuis

longtemps limités par la pression des lobbys pétroliers et automobiles. Si la découverte d'une alternative globale semble lointaine, il existe de nombreuses initiatives locales qui peuvent constituer des solutions durables et efficaces sur de petites échelles.

### *Utilisation des huiles végétales*

L'association Olé Olea (<http://www.adiu.fr/a/index.php/OleOlea/HomePage>) agit ainsi en Aquitaine pour le développement de l'utilisation des huiles végétales, notamment recyclées, en tant que carburants. Elle informe sur les possibilités et les conditions d'utilisation de ces huiles, organise des opérations d'achat et de pressage de graines de tournesol et collecte les huiles usagées, en particulier de friture auprès des collectivités ou des restaurants pour qu'elles puissent être utilisées en tant que carburants.

### *Biocarburants*

Issus de plantes cultivées (betteraves, colza, tournesol..), les biocarburants constituent une solution alternative aux carburants d'origine fossile. Ils existent sous trois formes principalement : le biogaz, le bioéthanol et le biodiesel. La production de ces "biocombustibles" implique la mise au point de procédés de conversion de la biomasse, tous issus des biotechnologies. Des contraintes économiques et techniques sont également à prendre en compte : produire un carburant compact donc transportable, être pratique et facile à l'usage et ne pas nécessiter l'adaptation des moteurs et des infrastructures logistiques.

Il est également indispensable qu'ils ne soient pas élaborés à partir de plantes très consommatrices en eau, comme le maïs.

Ils peuvent être utilisés, soit purs comme au Brésil (bioéthanol) ou en Allemagne (biodiesel), soit en tant qu'additifs aux carburants classiques d'origine fossile.

De nombreuses collectivités en France ont cherché à développer l'utilisation des biocarburants pour faire fonctionner les transports en commun mais encore de manière insuffisante. De telles initiatives doivent être soutenues et encouragées, de même que les initiatives privées collectives (entreprises, associations...) ou individuelles. La Communauté Urbaine de Bordeaux pourrait jouer un rôle essentiel en ce sens.

D'autre part, certains agriculteurs, en Dordogne notamment, utilisent d'ores et déjà, et bien que de manière illégale, le diesel issu des plantes. Ces initiatives doivent être encouragées et les parlementaires doivent faire évoluer la législation qui limite ces pratiques pour protéger les lobbys.

### *La bicyclette*

Le développement de l'utilisation des bicyclettes en zones urbaines doit également être favorisé. De nombreuses communes et établissements intercommunaux ont agi dans ce sens depuis quelques années.

Au demeurant, les pistes cyclables restent très insuffisantes dans Bordeaux et le territoire de la CUB. Les récents travaux d'aménagement des voies du tramway à Talence n'ont par exemple pas prévu de piste cyclable alors que les milliers d'étudiants représentent une catégorie d'utilisateurs qui aurait facilement utilisé la bicyclette. Ce type d'erreur dans une opération publique est incompréhensible. Des efforts en ce sens doivent être intégrés à tous les projets d'aménagement urbains.

En ce sens, le développement des infrastructures dévolues aux vélos est la priorité (pistes cyclables, aménagement des feux et des carrefours, signalisation et parkings) ainsi que les facilités d'utilisation (ateliers de réparations et d'entretien, pièces détachées, apprentissage des règles de sécurité, solutions antivol...).

En revanche, une politique de mise à disposition de vélos telles qu'initiée par la mairie de Bordeaux semble de portée plus limitée en raison du faible nombre de vélos qui peuvent être mis à disposition (liste

d'attente de plusieurs mois) et du paiement dissuasif et peu équitable d'une caution alors que le coût d'un vélo d'occasion est relativement faible. Par ailleurs, de nombreux vélos ainsi mis à la disposition du public ont été volés.

Enfin, les associations qui regroupent les cyclistes dans un but de promotion, d'information, de défense, et de dialogue avec les pouvoirs publics doivent être soutenues dans leurs actions et intégrées dans l'élaboration des projets d'aménagement urbain. Deux associations sont présentes à Bordeaux : l'association Vélo Cité ([www.velo-cite.org](http://www.velo-cite.org)), membre du réseau national Fubicy ([www.fubicy.org](http://www.fubicy.org)) et la branche bordelaise de l'association nationale Vélorution ([www.velorution.org](http://www.velorution.org))

### Des transports accessibles à tous

Enfin le développement des transports dans un double objectif d'aménagement du territoire et de développement durable doit s'accompagner d'une politique tarifaire appropriée, qui incitera les usagers à préférer les transports en commun à l'utilisation de leurs véhicules personnels. Si l'avantage financier au recours aux transports en commun n'est que limité, peu de personnes choisiront les transports en commun étant donné l'existence de certaines contraintes. Si la solution des transports en commun est à la fois pratique (permet un acheminement simple d'un point à un autre) et économique, elle sera favorisée. L'incitation tarifaire peut également se définir sur l'augmentation des coûts des transports non soutenables (péages routiers, paiement de l'accès aux centre ville et coût du stationnement).

D'autre part, la politique tarifaire doit veiller à permettre l'accès aux transports en communs aux personnes en difficulté économique afin que leur exclusion ne soit pas renforcée pour des raisons de mobilité et que l'accès à des services essentiels à leur insertion ou leur non exclusion (recherche d'emploi, logement, santé, formation...) soit préservé.

### **Les TIC**

Le développement récent des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication en a fait un aspect majeur des politiques d'aménagement du territoire. Entre 2000 et 2006, et notamment dans le cadre de la programmation de la politique européenne de cohésion, la France a rattrapé le retard qu'elle accusait en termes d'équipements par rapport à ses voisins européens.

### L'usage des TIC en France

En effet, au 4<sup>ème</sup> trimestre 2004, Médiamétrie a recensé près de 24 millions d'internautes en France ; ce qui signifie qu'en trois ans, la part des Français internautes est passée de 31 % à 46 %. Huit millions de nouveaux utilisateurs sont venus grossir les rangs des habitués de la toile. Dans le même temps, le pays est véritablement entré dans l'ère du haut débit, avec le franchissement de la barre symbolique des 50 % de foyers internautes connectés en haut débit.

La France se place désormais au 3<sup>ème</sup> rang du classement européen en matière de taux d'équipement haut débit, mais il faut remarquer malgré tout qu'un quart seulement des ménages français en bénéficie.

En un an, le temps total passé en ligne par mois par internaute a augmenté de près de 2 heures. Cette croissance s'explique en partie par le comportement des internautes en haut débit qui passent près de 2 fois et demi plus de temps sur Internet que les internautes bas débit, soit 9h10 de plus. Les internautes haut débit passent en moyenne 16h09mn chaque mois sur Internet, contre 06h59mn pour les internautes surfant à bas débit.

En ce qui concerne les applications de communication, le courrier électronique et la messagerie instantanée ont continué leur progression : l'email est aujourd'hui utilisé par plus de trois quarts des internautes (76 %, contre 74 % en décembre 2003), et 35 % des internautes ont recours à la messagerie instantanée (contre 29 % en 2003).

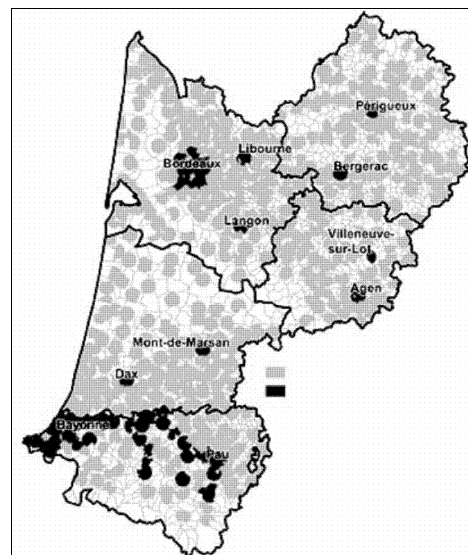
## L'usage des TIC en Aquitaine

Cette tendance nationale se confirme en Aquitaine selon les constats du diagnostic de la société de l'information en Aquitaine commandé chaque année par le Conseil Régional d'Aquitaine à l'agence Aquitaine Europe Communication où 1 ménage sur 2, 8 PME sur 10 et 9 communes sur 10 sont connectés à internet. Ces progressions se retrouvent dans tous les secteurs d'activité : 2/3 des hébergeurs touristiques, 3/4 des médecins, 100% des établissements d'enseignement du secondaire et 81% du primaire sont connectés.

43 % des ménages sont connectés à Internet et 30 % déclarent avoir accès au haut débit.

L'étude démontre que plus de 90% de la population est couverte par l'ADSL, et que 85 % peut avoir accès à la télévision numérique terrestre et à la téléphonie mobile à haut débit. Cette vision statistique et théorique ne doit pas faire oublier la réalité qui reste marquée par de profonds déséquilibres entre les territoires et donc les populations.

Ce sont essentiellement les zones urbaines, regroupant certes la majorité de la population, qui sont couvertes par l'ADSL tandis que de nombreux territoires aquitains n'y ont pas accès. La carte de la couverture ADSL de la Région (en noir les zones couvertes par une offre DSL dégroupées, en gris par une offre DSL France Télécom et en blanc les zones non couvertes), présentée également dans ce diagnostic montre l'étendue du territoire non couvert par l'ADSL et donne une idée des efforts à accomplir pour rétablir l'égalité.



De plus, les réseaux à faible et haut débits qui couvrent ces territoires privés d'accès à l'ADSL sont la plupart du temps de trop mauvaise qualité et trop encombrés pour permettre un usage optimal d'Internet.

En ce qui concerne les usages, 63% des internautes effectuent des achats en ligne et 12% des Aquitains ont fait leur déclaration de revenus 2005 en ligne.

Si seules certaines rares zones n'ont encore accès ni au haut débit, ni à la téléphonie mobile, ni à la TNT, c'est en termes de services et de coûts que se révèlent les inégalités entre territoires. La SDI est ainsi 2,5 fois plus chère à Bourideys (33) qu'à Bordeaux.

En 2005, l'évolution la plus perceptible de la présence web des mairies d'Aquitaine concerne les services à forte valeur ajoutée : guides pour les démarches administratives, accès à des contenus partagés (co-marquage), téléchargement de documents, liste de diffusion (18% en 2005 contre 3% il y a 5 ans). Les fonctionnalités classiques progressent également : publier en ligne le journal municipal ne s'imposait qu'à 13% des communes connectées il y a 5 ans, 37% le font aujourd'hui. L'arrivée de la connexion Internet dans les mairies a, ces 5 dernières années, banalisé les échanges de documents électroniques avec les administrations. Par contre, une fracture territoriale "rural / urbain" se creuse en matière de gestion de la "relation avec le citoyen". Connectées ou pas, les communes aquitaines mettent en avant, une fois de plus, leur besoin de formation et de conseil. »

### Réduire les inégalités : la « fracture numérique »

La couverture de l'ensemble du territoire Aquitain par l'Internet haut débit doit être une priorité. Bien qu'en termes de statistiques, cela ne concerne que 10 % de la population, en termes de solidarité et d'égalité, cet objectif est un enjeu majeur, ceci d'autant plus que ce sont sur les mêmes territoires que se

concentrent les lacunes d'offres de services de toutes natures (Internet, services de santé, axes de communication, établissements scolaires, commerces...)

Par ailleurs, il est essentiel que la politique d'aménagement du territoire veille, tout en poursuivant ses efforts relatifs à l'accès, à réduire les inégalités liées au coût, aux services disponibles et à l'usage.

C'est sur ces deux dernières dimensions essentiellement que les EESS présentent un potentiel d'action important.

D'une part, dans un souci d'utilité sociale, d'accessibilité des services et d'égalité, de nombreuses associations cherchent à développer via Internet le contact avec leurs bénéficiaires et leurs membres. Par ailleurs, les associations locales peuvent participer à la mise en œuvre, l'hébergement, l'animation et le développement des PAPI (Points d'Accès Public à Internet) créés au sein des territoires aquitains (791 PAPI Aquitains en 2005).

### *Formation*

Mais c'est surtout à travers la formation que les EESS doivent intervenir dans le but d'aboutir à une utilisation généralisée et donc égalitaire des TIC et de ses potentialités. A travers l'éducation populaire, l'IAE, les services aux personnes, les EESS doivent identifier les fonctionnalités liées aux TIC qui peuvent bénéficier à leur public et axer leurs efforts sur le développement de ces fonctionnalités et l'utilisation de l'outil informatique et numérique pour que ce développement puisse profiter à tous. Ainsi, les personnes âgées, peu familières de l'informatique et bien souvent réticentes à son utilisation doivent être informées des avantages qu'elles pourraient retirer de l'utilisation des TIC. De nombreux services auxquels elles ont difficilement ou peu accès peuvent être rendus par Internet (services administratifs, mais aussi achats en ligne, gestion des comptes bancaires, commandes de services à domicile...). De plus, l'utilisation des TIC peut constituer une manière de rompre avec la solitude et de sortir de son isolement en établissant des contacts avec des amis et des membres de leur famille qu'elles ne voient pas souvent. Cependant, de telles actions supposent une information précise sur les risques liés à Internet, notamment les escroqueries ou la dérive vers un renforcement paradoxal de la solitude et de l'isolement. Les multiples fonctionnalités des TIC et les solutions qu'elles permettent de développer ne doivent pas faire perdre de vue l'importance de la relation humaine et du contact.

### **3. La cohésion sociale**

#### **L'inclusion sociale**

##### **L'IAE**

« L'insertion par l'activité économique (IAE) a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.» (Article L.322-4-16 du Code du Travail).

Ce secteur où l'ESS est en première ligne et qu'elle a initié voici une vingtaine d'années montre sa capacité à promouvoir une autre forme de développement économique reposant sur la prise en compte de valeurs sociales.

Les différentes structures de l'IAE en Aquitaine sont regroupées au sein du GARIE (Groupement Aquitain des Réseaux d'Insertion par l'Economie).

L'IAE est très présente en Aquitaine. En 2005, elle regroupait 189 structures pour un total de 12415 personnes en insertion. Le Conseil Régional d'Aquitaine apporte un soutien important à ce secteur de l'ESS à travers le dispositif « Aquitaine Insertion Développement Économique » Cependant, en 2005, le nombre de personnes en insertion en Aquitaine est passé de 13450 à 12415, soit une baisse de 1035, due au désengagement de l'Etat de plusieurs dispositifs.

##### **Les structures de l'IAE en Aquitaine**

###### *Les ateliers et chantiers d'insertion*

La nouvelle aide à l'accompagnement de l'État, versée par les DDTEFP a des effets inégaux en raison d'une application différente des textes selon les départements.

D'autre part, les financeurs insistent de plus en plus sur le volet insertion professionnelle des personnes en insertion au détriment des volets formation et accompagnement. Cette position ne tient pas compte du fait que le marché du travail est de plus en plus fermé aux personnes sans qualification et que le public accompagné dans le cadre de ces chantiers est de plus en plus composé de personnes en situation de grandes difficultés et de forte déstructuration qui ont besoin d'accompagnements renforcés.

###### *Les Entreprises d'Insertion (EI)*

Le nombre de postes s'est stabilisé et devrait connaître une progression en 2006. Le développement de l'offre d'insertion dans les EI est régionalement faible. C'est par un soutien local constant et des volontés sur les territoires qu'il devrait pouvoir s'accélérer.

###### *Les Associations Intermédiaires (AI)*

Au sein de l'IAE, les Associations d'Insertion (AI), occupent une place très importante pour la mise en situation de travail de personnes très éloignées de l'emploi (avec une dominante féminine) dans le cadre des services à la personne (puisque leur accès au secteur "marchand" est désormais très contingenté).

Les services à la personne, secteur présenté comme "gisement d'emplois" pour le futur, sont récemment devenus un champ de développement pour des initiatives capitalistes de grande ampleur qui s'érigent en vive concurrence pour les AI dont les moyens commerciaux et publicitaires restent faibles.

Pour autant, les AI sont les seules à mettre en situation d'emploi des publics dotés de caractéristiques qui nécessitent un accompagnement "lourd". Il est indispensable dans le contexte actuel, que les marchés relevant des collectivités publiques leur soient préférentiellement offerts. Cette possibilité a été ouverte en 2005 par l'article 14 du nouveau Code des Marchés Publics (cf. infra).

### *Les Entreprises d'Insertion de Travail Temporaire (EITT)*

Déjà forte en 2004, la baisse du nombre des EITT s'est accélérée, du fait de fermetures d'entreprises ou d'arrêts de conventionnement.

La pérennité de ces structures passe aussi par l'introduction des clauses sociales dans les marchés publics.

### *Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)*

Ils participent au développement de l'emploi, particulièrement dans les TPE artisanales et peuvent avoir un effet bénéfique sur le développement du territoire sur plusieurs aspects : développement des TPE sur leurs territoires, accès à la formation des salariés, retour à l'emploi et qualification des personnes en difficultés.

Des expérimentations sont en cours en Aquitaine au niveau des GEIQ (GEIQ Culture – Spectacle Vivant) et l'expérimentation nationale de GEIQ « Services à la personne » pourrait être transférée en Aquitaine. Ces expérimentations peuvent avoir lieu dans le cadre du contrat de plan Etat-Région de l'IAE auquel le CRCE GEIQ AQUITAINE participe.

Par ailleurs, la mutualisation de l'emploi favorise le maintien des emplois partagés entre plusieurs entreprises. Cette mutualisation permet également de faire de véritables emplois à partir de « bouts d'emploi ». Le CRCE GEIQ AQUITAINE pourrait s'associer à une démarche de réflexion sur les différentes formes de mutualisation de l'emploi.

Enfin, la disparité d'interprétation des textes par les services de l'État, selon les départements, perturbe le fonctionnement des structures d'insertion et nuit à la cohérence du système.

L'action des structures de l'IAE est fortement ancrée dans leur territoire d'intervention et elles jouent à ce titre un rôle considérable dans le développement territorial et le renforcement de la cohésion sociale de ce territoire. Leurs efforts doivent être soutenus et encouragés, les possibilités de participer aux stratégies de développement du territoire doivent leur être offertes (élaboration des schémas de services, des politiques de transports, de formation, clauses sociales dans la construction). Par ailleurs, l'Insertion doit être comprise par les acteurs privés et publics du territoire comme un processus global qui inclut des actions à différents niveaux autres que professionnels.

### **L'égalité d'accès aux services indispensable à l'inclusion sociale**

La notion d'égalité est au cœur de la démarche d'inclusion sociale. L'égalité d'accès aux services publics ou d'intérêt collectif est une garantie de la cohésion sociale et un facteur d'inclusion sociale. Mais en pratique, cette égalité d'accès est rendue difficile par les déséquilibres qui existent entre les territoires. L'accès aux services publics d'une part est fortement inégalitaire : qu'il s'agisse d'éducation, de santé, de justice, de culture ou de loisirs, certains territoires présentent une offre démesurée comparativement à d'autres qui sont complètement dépourvus (justice, santé, éducation...).

D'autres territoires, en particulier les zones rurales en baisse d'activité parviennent à maintenir tant bien que mal, et en dépit de toute logique de rentabilité, la présence de certains services grâce à la mobilisation des élus et de la population (ex des petites structures de santé ou des écoles primaires). Cependant ce maintien se fait souvent au détriment de la qualité du service (sous équipement, manque de personnel, économie de moyens) et l'égalité d'accès est une fois encore rompue, sous son aspect qualitatif.

Enfin pour ce qui est des services collectifs assurés par des opérateurs privés (services à domicile essentiellement) l'inégalité d'accès est à la fois territoriale puisque les services ne sont mis en place que dans les territoires qui peuvent offrir des perspectives de rentabilité, et financière puisque les services payants ne sont accessibles qu'à ceux qui en ont les moyens.

Les services mis en place par le EESS tentent de répondre à l'exigence d'égalité d'accès. Ils sont mis en place sur la base d'une analyse des besoins sur un territoire ou une population et sont le résultat d'une réflexion sur les possibilités d'élaboration de réponses adaptées et pertinentes.

D'autre part, les EESS développent des solutions innovantes et d'intérêt collectif qui peuvent favoriser le rétablissement de l'égalité d'accès à certains services (développement des transports, de la pratique des TIC...). Enfin elles offrent des possibilités intéressantes de gestion de services non pris en charge par les pouvoirs publics (ex : crèches associatives ou SCIC).

L'élaboration au sein des territoires de schémas de services évoquée précédemment est une ambition qui répond à ce besoin de rétablissement de l'égalité d'accès au bénéfice de l'inclusion sociale.

Enfin, la micro-finance propose des solutions spécifiques pour favoriser l'accès à certains services à des personnes qui n'y ont pas accès dans les circuits économiques classiques (micro crédits pour lancer une activité, micro assurance, micro épargne, transferts d'argent...)

## **Le logement**

Difficile de postuler à un emploi sans logement !

Or une personne en insertion rencontre souvent des difficultés à trouver un logement du fait du caractère transitoire de sa situation (sortie d'un état de grande difficulté, formation avant insertion définitive, contrats précaires avant contrats longue durée...). Il est important que les différentes collectivités dont les compétences se rejoignent autour de la question du logement développent un programme d'action concerté et complémentaire. Ce programme devrait développer les possibilités de logements provisoires ou relais, nécessaires dans les périodes provisoires que traversent les personnes en insertion, mais très difficiles à trouver.

### Logements transitoires

Il est en effet utile de pouvoir proposer des logements "transitoires" dans des cadres souples, tels que la sous-location ou « baux glissants » afin de faciliter la mobilité géographique et la stabilisation de situations individuelles. Avec un double accompagnement "emploi" + "logement", une autonomie satisfaisante peut être atteinte sous des délais de quelques mois. Les opérateurs de la sous-location peuvent ajuster leur zone d'intervention aux besoins géographiques repérés, y compris en zones rurales. Ces opérateurs, "interfaces" entre le marché immobilier et les sous-locataires qui n'y ont pas accès en direct, doivent supporter des efforts de trésorerie importants (frais d'agences, dépôts de garantie, retards et/ou impayés), ainsi que des frais de fonctionnement coûteux lorsqu'il s'agit de logements ruraux en "diffus". Afin d'accroître l'offre, et de lever plus massivement les obstacles "logement" à des projets d'insertion par l'emploi, une aide financière spécifique aux opérateurs de la sous-location s'intéressant aux personnes en insertion par l'emploi, pourrait être mise en place. Elle permettrait d'accélérer, avec effets rapides, un développement qui reste actuellement limité par l'étroitesse de trésorerie de ces structures, ce qui contingente l'offre

Par ailleurs, les logements pour les personnes en grande difficulté et les personnes handicapées constituent de réels besoins.

Il en est de même pour les logements étudiants dont le nombre insuffisant en Aquitaine contraint de nombreux jeunes qui ne peuvent ou ne souhaitent pas rester chez leurs parents à vivre des situations difficiles. La création d'un fonds de mutualisation pour le logement des étudiants et stagiaires permettrait le financement de la caution et l'assurance du paiement du loyer. Cela pourrait rassurer les propriétaires et les inciter à louer leurs logements aux étudiants. Un tel fonds pourrait être abondé par l'association de la Région, des Départements, des communes, des mutuelles étudiantes, des banques et des assurances de l'ESS.

Le secteur de l'ESS présente en effet l'avantage, d'avoir la capacité, en plus des financements publics, de mobiliser le soutien des organismes bancaires coopératifs.

### Des solutions innovantes

Des solutions innovantes pourraient ainsi être mises en place si la réunion des investisseurs, des acteurs publics, des acteurs de l'insertion et de leur public autour de la problématique du logement social était réalisée.

### *Agences immobilières sociales et solidaires*

La création d'agences immobilières sociales et solidaires qui mettraient en relation des propriétaires de logements et des personnes ne pouvant pas se loger facilement pour des raisons liées à leur situation personnelle ou professionnelle (personnes en insertion, victimes de discrimination, en situation précaire ou transitoire...) pourrait constituer une solution intéressante. Cette structure pourrait, sous la forme d'une SCIC, associer les acteurs publics et associatifs de l'insertion et du logement. La structure garantirait aux propriétaires, avec le soutien des banques de l'économie sociale et des structures de finances solidaires, le paiement du loyer et l'entretien du logement et permettrait ainsi à des personnes engagées dans une démarche d'insertion de franchir l'obstacle souvent décourageant du paiement de la caution. L'incitation des propriétaires à recourir à cette agence pourrait résider dans une commission inférieure au taux habituel, qui est de 7 %. Cette agence pourrait également développer des formes de locations transitoires pour les étudiants, les stagiaires et les travailleurs temporaires ou saisonniers.

### *Logements sociaux, solidaires intégrés*

La création de logements sociaux serait également possible à travers le regroupement de différents acteurs de l'ESS. Ainsi la création d'une SCIC HLM permettrait de regrouper, au sein des différents collèges, les investisseurs et/ou propriétaires, les collectivités territoriales (communes, EPIC, départements, régions), les usagers (locataires) ainsi que les salariés de la structure (obligation du statut SCIC). Cette SCIC pourrait engager la construction de logements sociaux. Cela présenterait l'avantage, pour les investisseurs, de constituer une solution de défiscalisation intéressante (dispositif « Borloo populaire »). Actuellement ce type d'opération de construction de logements sociaux pour la défiscalisation existe mais il s'agit d'opérations purement financières qui créent des logements inadaptés aux besoins du territoire ou de la population, non durables et mal entretenus (scandale des logements vides créés par le dispositif de Robien ou du chauffage électrique des immeubles créés en zones de moyenne montagne que les locataires n'ont pas les moyens de payer). La gestion de l'opération par une SCIC permettra d'éviter cet écueil et d'utiliser au mieux l'argent investi. La participation des collectivités permettra d'inscrire ces constructions dans une stratégie d'aménagement du territoire et facilitera l'acquisition du terrain nécessaire.

La conception et la construction de tels logements se feraient bien évidemment autour des valeurs de l'ESS, notamment la solidarité et la soutenabilité. Il s'agirait alors de constructions respectueuses de l'environnement (matériaux, chauffage, énergie solaire, récupération des eaux...) aux normes HQE (Haute Qualité Environnementale) favorisant la mixité sociale en regroupant des logements adaptés à tous types de populations (personnes âgées, handicapées, étudiants, cellules monoparentales, familles nombreuses, logements transitoires...). La gestion de l'ensemble se ferait de manière collective à travers

notamment la participation des habitants à la SCIC. Cette gestion favoriserait la mise en place à l'échelle de cet ensemble d'habitat, des expériences de l'ESS : échanges de services entre habitants (gardes d'enfants, courses, transports, réparations...), activités collectives (culture, sports, jardins potagers...), gestion écologique (déchets, énergie), consommation responsable (création d'une AMAP, coopérative de consommateurs...), constitution de groupes de micro épargne et de micro crédit...

Enfin l'objectif serait par la mise en place d'un système d'épargne et de prêt solidaire, que les locataires accèdent à terme à la propriété de leur logement.

Un tel ensemble d'habitation pourrait être créé tant en milieu urbain que rural. Il pourrait se développer au sein d'un territoire qui cherche à développer une dynamique d'activité (pôle d'activité).

## **Le lien social**

### **Démocratie participative**

Les territoires et bassins de vie sont des espaces particulièrement adaptés à l'exercice du débat public et de la démocratie participative. Investis dans leur cadre de vie, les habitants du territoire ont envie de participer à sa gestion et de veiller à ses évolutions. De plus, le territoire perçu en tant que lieu de vie entraîne automatiquement la soutenabilité dans l'adoption de stratégies et dans la mise en œuvre d'actions. Les habitants réfléchissent sur le long terme puisque c'est de leur lieu d'habitation qu'il s'agit.

Il est donc fondamental de favoriser au sein des bassins de vie la participation des habitants à l'espace public, mais bien au delà à la vie du territoire. Les actions collectives, les échanges et le dialogue, la concertation, le débat, la rencontre favorisent la cohésion sur le territoire, garantissent la mixité, le respect et la solidarité.

Les EESS sont des acteurs majeurs de la démocratie participative et de la citoyenneté. Le principe démocratique (1 homme=1 voix) fait partie des principes de fonctionnement. Mais au-delà, elles visent à la promotion de valeurs et de modes d'action définis par la collectivité et qui sont les expressions mêmes de la démocratie, de la citoyenneté et de l'intérêt général.

### **La citoyenneté et l'éducation populaire**

La citoyenneté est une valeur à développer également le plus en amont possible si l'on veut permettre l'adoption par les individus d'un comportement responsable dans les multiples aspects de leur vie. Cette responsabilité est facilitée par l'appartenance à un ensemble social et environnemental partagé. Ce partage n'est possible que s'il s'accompagne de sa propre prise de conscience, ce qui n'a pas été le cas dans les années précédentes. Chacun partage avec les autres l'environnement, la société et le développement et en est donc en partie responsable mais cette responsabilité n'est actuellement pas suffisamment intégrée pour se traduire sur les comportements en termes d'écologie, de respect et d'éthique, de solidarité, ou plus simplement de citoyenneté. Cette prise de conscience, indispensable à l'adoption de comportements soutenables ne pourra se faire de manière collective qu'en conséquence d'un travail en profondeur d'information, de sensibilisation et d'éducation, en particulier à destination des jeunes. L'apprentissage de la responsabilité pourra par la suite, et à long terme, se traduire dans les comportements de citoyen, pour ce qui touche à la consommation, l'utilisation des ressources, la solidarité...

C'est également un aspect important de la vie en collectivité et de son développement. La citoyenneté implique le respect de l'autre et la prise de conscience des valeurs qui doivent animer la relation à l'autre. Il s'agit là d'un moyen de rétablir la communication, l'écoute et la compréhension entre les groupes de populations, actuellement trop cloisonnés et renfermés sur eux-mêmes. Le dialogue doit être rétabli entre les personnes au-delà des différences.

L'éducation populaire donne la possibilité de développer sur un territoire des actions visant à la sensibilisation et à l'information sur l'environnement, le développement du civisme et du sens civique, ainsi qu'à la responsabilisation sociale et politique des jeunes. Ces actions doivent être privilégiées dans les quartiers et les zones rurales à destination de la jeunesse notamment. L'introduction des notions de vie collective, de respect, de soutenabilité, de responsabilité des comportements sont autant d'éléments constitutifs de lien social et d'ouverture.

### **Egalité des chances et lutte contre toutes les formes de discrimination**

La société actuelle en France est marquée par une montée très forte et rapide des inégalités et des discriminations volontaires ou non. L'inégalité des chances est flagrante et croissante entre les groupes de populations définies selon leur statut social, leur lieu de résidence, leur qualification, leur ethnie, leur religion... Elle se retrouve dans tous les aspects de la vie (recherche d'emploi, consommation, éducation, reconnaissance, statut, vacances...). Cette tendance constitue une menace réelle et sérieuse de destruction du lien social et de rupture de l'unité républicaine. Les risques d'aboutir à une société cloisonnée et intolérante dont les habitants seraient renfermés sur le communautarisme et l'exclusion des populations différentes ne doivent pas être négligés et il est important dès aujourd'hui de mettre tout en place pour proposer une dynamique sociale alternative et porteuse de valeurs menacées telles la solidarité, la tolérance et la collectivité.

La lutte contre les discriminations passe tout d'abord par une évolution des mentalités et doit être introduite dans l'éducation des jeunes dès aujourd'hui si l'on veut retrouver ces valeurs dans la société de demain. Les valeurs défendues par les EESS et qui sont au cœur de leurs actions vont dans ce sens. Elles cherchent à introduire l'échange, le dialogue et la solidarité dans le public qu'elle rencontre. Ses actions en faveur de la jeunesse, notamment l'éducation populaire et les sports sont de possibles vecteurs de diffusion de ces valeurs et de mise en pratique de la rencontre et de l'échange.

Les pouvoirs publics doivent être les moteurs d'une telle entreprise en plaçant la non discrimination et l'égalité des chances au cœur des politiques publiques. Les territoires qui concentrent de fortes inégalités sociales doivent faire l'objet, dans une optique de péréquation d'une action étendue et priorisée. L'aménagement du territoire permettra assurément à certains territoires, du fait de leurs atouts (richesses, situation, industrie, cadre de vie...), de connaître un développement important mais cela ne doit pas se faire en oubliant que d'autres territoires n'ont pas les mêmes chances et doivent recevoir un soutien plus important si l'on souhaite que leur population bénéficie des mêmes possibilités que les autres.

L'échelon local (commune, Pays, canton), par sa petite dimension est le territoire où la lutte contre les discriminations est possible et peut avoir des résultats concrets.

### **La responsabilisation des individus**

#### **Promotion de la consommation responsable**

L'Economie Sociale et Solidaire promeut des modes de consommation différents qui s'appuient sur des filières de production respectueuses des valeurs sociales et environnementales. Le commerce équitable, les produits issus de l'agriculture raisonnée et/ou biologique, l'échange direct entre producteur et consommateurs (Amap, SEL...) sont autant d'initiatives de l'ESS qui entraînent une consommation responsabilisée. L'encouragement de ces pratiques est évidemment fortement positif en matière de développement économique.

La responsabilisation du consommateur entraîne la prise de conscience de l'impact de la consommation classique sur le fonctionnement économique global. Elle permet alors au consommateur d'adopter un mode de consommation responsable prenant en compte les notions de durabilité (agriculture raisonnée, agriculture biologique) et de justice sociale (commerce éthique, commerce équitable). Les impacts en terme d'environnement et de développement durable de ces filières de consommation sont incontestables.

Enfin la qualité des produits issus de ces filières est bien souvent un aspect positif supplémentaire pour le consommateur.

La promotion, par les EESS, de ces modes différents de consommation permettra de généraliser cette prise de conscience des enjeux qui se révèlent en amont et en aval de la consommation et que la société dite de consommation cherche à occulter. Prenant conscience de son rôle et de sa responsabilité, le consommateur optera pour des choix de consommation différents et aux conséquences positives pour lui-même, mais également pour les producteurs, l'ensemble de la société et l'environnement.

### **Education à la consommation**

Il est également important que les EESS qui interviennent en faveur des publics en difficultés, en insertion ou à faibles revenus s'investissent d'un rôle d'éducation à la consommation.

Cela implique l'éducation à la consommation responsable d'une part, notamment dans une optique de qualité des produits consommés (nutrition) et de réciprocité solidaire (les personnes qui bénéficient de la solidarité peuvent également avoir des comportements solidaires profitables à d'autres).

Il s'agit également de l'éducation contre le surendettement. Cette problématique sociale est en effet le résultat des pratiques dominantes du système libéral qui font de la consommation un acte d'intégration et d'identité sociale discriminant et créent l'envie de consommer au delà de ses moyens et de ses besoins. L'apprentissage de la rationalisation des besoins, de la responsabilisation des achats et des risques du cumul des crédits à la consommation peut être réalisé par les structures de l'insertion, les associations d'éducation populaire et les banques coopératives.

Sur ce point également, un important travail pourrait être fait par les associations d'éducation populaire pour faciliter l'accès à la consommation de produits et services de l'ESS pour les personnes exclues des circuits traditionnels par leur pauvreté ou par leur niveau socioculturel. L'accès à des biens et services constitue parfois un préalable à l'insertion sociale. Cet objectif concerne la lutte contre le surendettement, mais aussi l'accès facilité à des services à la personne (ex : gardes d'enfants, transport, formation...), à la micro finance, aux assurances...

### **Structuration régionale des coopératives de consommateurs**

Les coopératives de consommateurs sont des organisations coopératives au sein desquels des consommateurs se regroupent pour acheter des produits sans passer par des intermédiaires. Cette gestion directe de leurs propres intérêts par les consommateurs a pour but principal de réduire les coûts d'achat. La plupart ont également pour objectif la défense du consommateur (c'est en leur sein que sont apparues les premières associations de défense des consommateurs) dans toutes les dimensions de la consommation (qualité des produits, droit de la consommation, éthique de la production, etc.). Très important au début du XX<sup>e</sup> siècle, leur nombre a réduit avec l'apparition des grandes surfaces à bas prix. Cependant il existe encore d'importantes coopératives de consommateurs (CAMIF, magasins Coop ou les coopératives des salariés de grandes entreprises comme la SNCF...) et des coopératives plus petites, au sein d'un territoire par exemple, pourraient être créées pour améliorer les conditions de consommation de la population.

Le territoire local est en effet le lieu où une coopérative de proximité trouverait une bonne application.

Enfin, les coopératives de consommateurs n'ont pas d'organisation régionale. Leur mise en réseau pourrait créer d'intéressantes synergies et leur permettrait d'envisager des partenariats avec les coopératives agricoles par exemple, pour une distribution des produits en circuit court.

## **Promotion et développement du tourisme solidaire et du tourisme équitable**

Le tourisme solidaire regroupe les formes de tourisme « soutenable » qui mettent au centre du voyage la rencontre entre les visiteurs et les visités et qui s'inscrivent dans une logique de développement des territoires visités.

L'implication des populations locales dans les différentes phases du projet touristique, le respect de la personne, des cultures et de la nature et une répartition plus équitable des ressources générées sont les fondements de ces types de tourisme. Il peut s'agir de tourisme international (tourisme équitable), mais également de tourisme national (écotourisme, tourisme rural intégré).

Le tourisme solidaire est un autre moyen de responsabilisation du consommateur qui prendra conscience de sa responsabilité en tant que touriste. C'est également un outil de développement des territoires et bien entendu un secteur de création d'activité et d'emploi appelé à se développer.

La promotion du tourisme solidaire et équitable passe par l'éducation des aquitains désireux de partir à l'étranger pour un séjour touristique. Il s'agirait de les sensibiliser aux méfaits du tourisme classique, en lien avec la notion de citoyenneté mondiale. Bien sûr, les réseaux d'éducation populaire pourraient inclure ces idées dans leurs programmes et leurs activités. Il pourrait être souhaitable également d'envisager la création en Aquitaine, comme cela a été fait dans d'autres régions, d'une agence spécialisée dans le tourisme équitable.

## **4. La dynamisme socioéconomique**

### **Les marchés : développer l'économie locale**

#### **Les atouts de l'économie résidentielle**

Le développement des économies locales est une perspective de moyen terme intéressante qui permet d'associer dynamisme économique, développement territorial et coopération des acteurs. Il s'agit d'exploiter les atouts d'un territoire en termes de production, de potentiels et de marchés pour favoriser l'activité économique locale.

Ces activités économiques développées à l'échelle locale présentent notamment l'avantage de la souplesse et de la flexibilité dans l'adaptation aux évolutions des marchés. Elles sont par ailleurs moins tributaires de la conjoncture économique internationale puisque basées sur le regroupement d'acteurs économiques en réponse à une demande identifiée et adaptée aux capacités économiques locales. La soutenabilité des économies locales et l'ancrage territorial présentent également des avantages considérables. Les acteurs de l'économie locale sont attachés à leur bassin d'activité et cherchent à favoriser son développement. Les risques de délocalisation sont minimisés, ainsi que les risques de dégradation de l'environnement ou tout autre conflit avec les intérêts territoriaux.

La mise en relation entre les consommateurs et les filières de production permet de plus aux producteurs d'anticiper la demande en fonction des commandes et de produire en conséquence, sans prise de risque financier. Elle peut également garantir le maintien d'une activité sur un territoire donné en garantissant aux producteurs qu'ils rencontreront une demande locale suffisante et n'auront pas à intégrer des filières de distribution nationales ou internationales.

C'est la démarche des systèmes productifs locaux, mais également des productions en circuits courts, des échanges directs entre producteurs et consommateurs, des systèmes d'échanges locaux...

Les EESS sont des acteurs de cette économie locale à plusieurs niveaux.

Tout d'abord le regroupement des entreprises autour d'un système d'économie locale se fait la plupart du temps par la création d'une structure associative ou coopérative qui prend en charge les aspects collectifs et la coordination de groupement. Les EESS, en tant qu'entreprises peuvent également être membres des regroupements et participer à leur activité. D'autre part, l'outil coopératif favorise la constitution de filières d'activités par le regroupement d'acteurs complémentaires (coopératives de producteurs, d'artisans, de consommateurs...) intervenant dans l'économie locale. De même, la capacité d'anticipation des EESS permet de travailler en amont sur les évolutions économiques et de prévoir les adaptations à mettre en œuvre pour répondre au mieux à ces évolutions.

Le potentiel d'innovation des EESS, qui fait partie des plus-values de l'ESS permet également de développer des solutions nouvelles et pertinentes qui donneront un avantage économique à la production. Les EESS peuvent aussi s'associer aux activités économiques locales en favorisant l'insertion professionnelle au sein des activités mises en place, en développant une démarche de formation adaptée à l'activité économique locale pour mettre en adéquation la demande de main d'œuvre générée par ces activités et l'offre locale d'emploi.

Les EESS proposent également aux personnes qui souhaiteraient créer une entreprise dans le cadre d'une activité locale de recevoir un accompagnement personnalisé et un soutien approprié dans le lancement de cette activité. Les structures de l'IAE doivent aussi tenir compte de l'économie résidentielle dans l'accompagnement des personnes en insertion professionnelle et sociale vers des débouchés identifiables sur le territoire. Ainsi, une fois aptes à travailler, ces personnes auront de meilleures chances de trouver un emploi durable sur leur territoire.

Enfin, les services proposés par les EESS s'intègrent pleinement au développement d'une économie locale puisqu'ils favorisent le développement des activités (transports, communication, services aux entreprises) et l'installation des salariés (services aux familles) sur un territoire attractif.

Plusieurs solutions existent qui permettent le développement de l'économie locale.

### **Les politiques de Clusters**

Ce sont les Systèmes Productifs locaux, les pôles de compétitivité et les futurs pôles d'excellence rurale. Ils consistent au regroupement d'entreprises et d'institutions géographiquement proches et qui collaborent dans un même système d'activité. Les SPL correspondent en France à des réalités anciennes, ils traduisent en même temps une nouvelle donne du développement régional. A l'heure de la globalisation, ils prennent en France une importance croissante. Ils ont donné naissance à une politique publique portée par la Datar en partenariat avec les ministères ayant des responsabilités en matière de développement économique. Les collectivités territoriales doivent s'associer à ces politiques afin de promouvoir au sein de leurs territoires une activité économique nouvelle, différente et adaptée au contexte et à ses évolutions. Il s'agit d'un outil double qui regroupe développement économique et développement local et qui est appelé à jouer un rôle fondamental dans le développement et l'aménagement du territoire.

En Aquitaine, plusieurs SPL se sont créés, la plupart sur une base associative. Les entreprises qui se regroupent au sein d'un cluster peuvent ainsi développer en commun et donc à moindre coût, des services externes (transports, communication, GRH, études de marché...). Elles permettent le développement intégré du territoire autour de la dynamique économique créée.

Le SPL Métaladour ([www.metaladour.com](http://www.metaladour.com)) porté par une structure associative (Adour Atlantique) est un excellent exemple de développement d'un système économique local concerté et intégré qui ne peut être que bénéfique au territoire. Il vise à développer la métallurgie sur le bassin de l'Adour (Pyrénées Atlantiques et Hautes Pyrénées) en s'appuyant sur l'activité historique du territoire et le tissu industriel existant.

Le Cluster Glisse porté par le CEEI Pyrénées (Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation), qui est une association, regroupe quant à lui sur les départements des Pyrénées Atlantiques et des Landes, les industriels de la glisse. Le SPL Glisse doit permettre de renforcer la synergie entre l'ensemble des acteurs de la filière Glisse en Aquitaine, publics et privés, et de consolider la position et l'image de la Côte Basco-Landaise comme leader européen de ce marché.

Les quatre projets du SPL Glisse pour 2006 sont la création d'un Observatoire/Centre de Ressources de la Glisse, la création d'un label environnemental, la création d'un prix à l'Innovation Technologique et la mise en place d'une étude visant à définir les actions collectives pour les Shapers (fabricants de planches de surf) d'Aquitaine, afin de dynamiser cette filière.

### **Production en circuits courts**

La mise en relation de la production locale avec les consommateurs locaux est un autre moyen de favoriser l'économie locale en assurant aux producteurs une demande correspondant à leur production. Elle permet également de réduire les transports de marchandise et leurs effets néfastes sur l'environnement (pollution et épuisement des ressources). Par ailleurs la proximité entre producteurs et consommateurs est souvent un gage de qualité, d'autant plus que l'économie réalisée sur les transports et la demande permet de s'orienter sur la qualité. Les circuits courts favorisent également une vision de long terme inscrite dans la démarche de territoire. La soutenabilité de l'action est une préoccupation constante et à tous les niveaux à laquelle chacun a intérêt (producteurs, consommateurs, collectivité...). Par ailleurs, les circuits courts, notamment dans le cadre de la production alimentaire peuvent encourager les méthodes biologiques ou de l'agriculture raisonnée.

## *Bois-énergie*

On pourra citer l'exemple de la filière bois-énergie en Dordogne. Depuis 1995, l'Etat soutient la Dordogne dans son projet pilote de chaufferies collectives alimentées par des déchets de bois. Les agriculteurs impliqués dans le projet valorisent le petit bois qu'ils récupèrent en nettoyant leurs parcelles forestières.

Les forêts sont ainsi plus saines et la revente des déchets de bois, transformés en mini plaquettes, constitue un complément de revenu pour les agriculteurs. Afin de rester écologique, la filière privilégie les circuits courts puisque l'approvisionnement en bois se fait dans un rayon de 15 kilomètres autour de la centrale de chauffage. Ainsi, à travers tout le département, des mairies, des écoles, des collèges, des maisons de retraite, des salles des fêtes... sont chauffés sans utiliser de pétrole et réalisent des économies allant de 10 à 50 % par rapport aux systèmes classiques.

16 chaufferies, dont certaines profitent à l'ensemble des bâtiments publics d'un même village, comme à Vanxains, sont en service. Une quinzaine d'autres sont en construction ou en projet. Le potentiel est énorme pour la Dordogne qui compte 400 000 ha de forêt alors que le recyclage des déchets forestiers d'un seul hectare suffit à chauffer quatre bâtiments pendant un an. Si les investissements sont parfois lourds (de 150 000 à 1 000 000 €), ils sont amortis en 4 à 15 ans, le matériel ayant une durée de vie de 25 ans. Le Conseil Régional a réalisé le même type d'expériences pour le chauffage de certains lycées.

## *AMAP*

La rencontre entre producteurs et consommateurs autour d'une production en circuits courts est également le principe de fonctionnement des AMAP dont plusieurs existent en Aquitaine. Une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) est, en France, un partenariat entre un groupe de consommateurs et une ferme, basé sur un système de distribution de « paniers » composés des produits de la ferme. C'est un contrat solidaire, basé sur un engagement financier des consommateurs, qui payent à l'avance une part de la production sur une période définie ensemble.

Les AMAP se fondent sur un contrat dont les objectifs sont d'offrir au paysan une garantie de revenu, et au consommateur des aliments frais, de saison, souvent biologiques, produits à partir de variétés végétales ou races animales de terroir ou anciennes, le tout sur la base d'un prix équitable pour les deux partenaires. Ce sont également des animations sur la ferme, favorisant le dialogue social de proximité, l'éducation au goût et à l'environnement ou par exemple l'apprentissage de la langue Basque ou Occitane.

En France début 2006, environ 170 AMAP fonctionnent, qui, selon un article du journal *Le Monde*, approvisionnent environ 24 000 personnes. Elles sont au nombre de 15 en Aquitaine.

## *L'activité*

### **Création et transmission d'entreprises**

S'il est difficile d'imaginer l'évolution de l'activité économique régionale à l'horizon 2020 tant elle dépend d'éléments non maîtrisables, il est toutefois possible de favoriser dès aujourd'hui, notamment à travers les solutions que propose l'ESS, la création et le maintien d'activités locales soutenables. L'échelon local présente de nombreux avantages dans une démarche de ce type en permettant de mettre en relation les besoins et les potentiels.

Il s'agit tout d'abord d'informer les créateurs potentiels d'entreprises des possibilités que leur offre l'Economie Sociale et Solidaire dans leur projet, puis d'identifier les atouts et les avantages d'une structure de l'ESS. Cette information doit également cibler les professionnels de l'aide à la création d'entreprises (conseils et avocats d'affaires) afin qu'ils puissent suggérer ces possibilités à leurs clients. Ce type d'information doit être développé à l'échelon local comme régional.

Il est également important de soutenir la création d'un vivier de futurs dirigeants et cadres préparés, formés et accompagnés à la reprise d'entreprise. En effet, la reprise d'entreprise ou le remplacement des cadres partant à la retraite dans les structures de l'ESS passe par un renouvellement de génération de cadres formés au secteur de l'ESS. Le porteur de projet est la clé de la réussite.

Il nous paraît donc indispensable d'envisager pour la pérennité économique que la Région Aquitaine se dote d'un cursus de formation en direction des techniciens et des cadres. Cette formation développerait non seulement les dimensions éthiques mais surtout les dimensions entrepreneuriales.

Le porteur de projet sera ensuite encouragé et accompagné dans sa démarche. Les études de faisabilité, l'aide à l'élaboration d'un projet, le conseil, la formation, le soutien financier, l'accompagnement des projets, le suivi et l'évaluation sont des compétences de certaines EESS (couveuses, CAE...) qui participent à cet objectif.

La TPE bénéficie du dispositif « chèque conseil » permettant à l'entrepreneur d'être accompagné lors de la préparation du projet par des consultants spécialisés. Le développement de l'ESS passe par la mise en place de dispositifs similaires permettant d'offrir à des entrepreneurs sociaux les conseils de démarrage.

### Transmission d'entreprise grâce au statut coopératif

Le nombre de chefs d'entreprises aquitains qui partiront à la retraite d'ici 2020 est estimé à 45.000 et 93% parmi eux sont à la tête d'entreprises de moins de dix salariés (TPE). Cette réalité inquiète les populations qui assistent à des cessations d'activité ou à certaines reprises par des groupes qui tout en préservant pour quelques temps la production au plan local fragilisent les territoires en faisant disparaître des lieux de décision. A terme, ces groupes seront évidemment tentés de délocaliser la production.

En Aquitaine, 2 500 reprises d'entreprises sont réalisées chaque année, ce qui est très insuffisant. Les enquêtes montrent que de nombreux salariés refusent l'idée de devenir chefs d'entreprises et envisagent, à la retraite de leur patron, de chercher un emploi dans une autre entreprise. Il est impératif de faire savoir que le statut coopératif ou le statut associatif sont de bonnes solutions de reprise d'entreprise par les salariés.

Les résultats sont probants puisque le taux de survie à 5 ans des reprises d'entreprises en SCOP est de 90% contre 70% pour les entreprises classiques.

La réussite d'une transmission d'entreprise suppose un important travail de préparation et de suivi. Un projet de transmission comporte cinq niveaux de réflexion et de négociation : l'évaluation de l'entreprise, l'élaboration du projet économique entre le dirigeant et les repreneurs, le projet financier (Fonds propres, crédits bancaires, prêts de reprise d'entreprise...), le projet social (comment les salariés s'organisent-ils ? Un dirigeant externe est-il recruté ? ..), la formalisation (le montage des dossiers d'emprunts, actes juridiques, démarches administratives...). L'URSCOP se positionne en tant que référent dans l'accompagnement des salariés à la reprise de leur entreprise.

Compte tenu de l'enjeu au niveau du maintien des emplois dans les territoires, il convient de sensibiliser les dirigeants d'entreprises à leur succession et d'informer les éventuels repreneurs, en particulier les salariés, des possibilités offertes par le statut coopératif et de l'accompagnement dont ils pourront bénéficier dans ce cadre de la part du mouvement coopératif. Par ailleurs l'accent doit être mis sur cet accompagnement et sur le soutien financier nécessaire à la réalisation d'un tel projet.

## Les Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE) : et si chacun créait son emploi ?

Les CAE sont des outils d'émergence d'activités nouvelles dans les territoires avec pour prolongement les coopératives d'emploi qui permettent l'exercice en commun de différents métiers par des personnes qui choisissent d'entreprendre et de travailler en équipe.

Elles fournissent un environnement, un accompagnement, une formation et un statut à des personnes susceptibles de créer leur propre activité économique. En cela, ces coopératives constituent une solution rendant l'acte d'entreprendre accessible au plus grand nombre. L'accompagnement par la coopérative permet de définir le projet (produits, clients, commercialisation, réglementation et organisation), d'effectuer les premières démarches commerciales (réalisation de plaquettes, démarchage...) et donc de vérifier l'accueil par le marché, de réaliser les premiers contrats obtenus.

N'ayant pas à franchir le pas de la création d'entreprise, le porteur de projet peut ainsi, à moindres risques, tester son projet en se confrontant au marché dans des conditions réelles de concurrence et d'exercice de son activité.

Il dispose pour cela, dès son intégration, des conseils nécessaires ainsi que du soutien logistique minimum en phase de démarrage.

De plus, les CAE apportent une solution aux publics en difficulté puisque 2/3 de ces entrepreneurs n'ont pas de droits ouverts ou bénéficient soit du RMI soit de l'ASS.

### **Création d'activité par les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire**

Les entreprises de l'ESS qui souhaitent mettre en place de nouvelles activités doivent y être encouragées et trouver les moyens de démarrer ces activités si leur faisabilité et leur viabilité sont jugées probables. La facilitation (étude des besoins, aide à l'élaboration d'un projet...), le soutien financier (cf. infra) et l'accompagnement au lancement de nouvelles activités (conseil, suivi...) peuvent être réalisés sous plusieurs formes et par différents acteurs de l'ESS en fonction des besoins.

D'autre part, il paraît fondamental, pour toute nouvelle activité, de prévoir dès sa conception les mécanismes et critères d'évaluation qui pourront être utilisés tout au long de sa mise en œuvre dans un souci d'adaptation, d'efficacité et de pertinence.

### Promotion des activités réussies

De même, certaines activités sont mises en place dans le secteur de l'ESS, à titre expérimental ou non, et à petite échelle et s'avèrent très satisfaisantes en matière de résultats. Ces activités doivent être repérées pour que soient ensuite favorisés leur expansion et leur élargissement à d'autres territoires. La structuration du secteur de l'ESS est à ce niveau indispensable. L'identification, l'échange et la capitalisation des expériences au sein du secteur de l'ESS doivent être recherchées et les têtes de réseau ont ici un rôle fondamental à jouer. Les différents acteurs de l'ESS doivent se connaître et se comprendre.

### Soutien Financier à l'activité des EESS

Les entreprises de finances solidaires ont mis au point de nombreux outils visant à soutenir et favoriser le développement des activités des EESS.

#### *Soutien à l'investissement*

La réalisation d'actions d'intérêt général nécessite parfois des investissements moins importants. Le maintien de l'intervention des partenaires institutionnels reste prioritaire pour permettre aux EESS de maintenir leurs prestations dans les meilleures conditions.

### *Ligne de garantie*

La réussite de l'outil de garantie n'est plus à démontrer. Le partage du risque est un facteur facilitateur pour le partenaire bancaire. La garantie peut intervenir soit dans le cadre de crédits d'investissement, soit de crédits non affectés (trésorerie). Aquitaine Active avec le soutien de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général de Gironde et de France Active, a mis en place une ligne de garantie pour les structures de l'IAE. L'élargissement du champ permettrait de mieux couvrir le spectre de l'ESS.

### *Interventions en fonds propres*

Les EESS ont besoin de mobiliser les établissements bancaires pour financer leur développement. Afin de préserver un rapport de force favorable à la structure, il est souvent nécessaire de renforcer ses fonds propres. Les investisseurs, à la recherche de placement permettant un retour sur investissement important ne se retrouvent que très rarement dans les valeurs de l'ESS. Il est donc nécessaire de mettre en place des structures de capital-risque « social » capables d'attirer des capitaux pour les EESS. La mise en place par le Conseil Régional d'un dispositif de renforcement de fonds propres pour les structures de l'IAE (AIDE, géré par Aquitaine Active) est une première étape.

### *Crédit de trésorerie*

Un grand nombre d'EESS réalisent des actions d'utilité sociale financées par les collectivités et subissent des modes de paiement avec de forts différés, au minimum 6 mois et parfois 2 ans, difficiles à supporter. La mise en place d'un système de crédit confirmé annuel pour les entreprises de l'ESS serait un gage de sécurité et de confort.

Le dispositif « Avance Plus » mis en place par Oséo à destination des TPE pourrait être adapté aux associations. En effet, « Avance Plus » permet une avance de trésorerie dans l'attente du règlement des créances publiques des TPE dès l'émission de la facture ou de la situation de travaux. De plus, c'est un dispositif souple d'utilisation puisqu'il est gérable en ligne grâce au service « e-treso ».

### *Fonds de mutualisation interstructures*

Un fonds de mutualisation interstructures pourrait également être créé. Les structures qui disposent de trésorerie en mars/avril par exemple pourraient la mettre à disposition de celles qui en ont besoin et qui pourront renvoyer l'ascenseur quand elles auront une trésorerie excédentaire à une autre période de l'année. Ce fonds serait abondé par les collectivités et certains réseaux de l'ESS, notamment bancaires et d'assurances.

### *Création d'un Fonds d'Investissement de Proximité*

Les possibilités de finances solidaires sont nombreuses et évoluent régulièrement en fonction des réformes fiscales et de la création de nouveaux produits d'épargne. On peut envisager ainsi la création et la promotion d'un Fonds d'Investissement de Proximité dédié à l'ESS. Un FIP est en effet une forme particulière de Fonds Commun de Placement (FCP) à risque dont les deux caractéristiques principales sont d'être dédié aux PME et d'être ancré à un territoire géographique défini. Ce nouvel outil offrirait plusieurs avantages : fiscalité intéressante propre aux FIP, mobilisation de l'épargne salariale vers l'ESS dans le cadre du PERCO (Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif), renforcement de l'image sociale des entreprises finançant ce fonds, renforcement de la coopération entre les différents acteurs, publics ou privés, de l'ESS (les parts d'un fonds d'investissement de proximité ne peuvent pas être détenues à plus de 20% par un même investisseur, à plus de 10 % par un même investisseur public et à plus de 30 % par des personnes publiques prises ensemble).

## **Innovation et expérimentation**

### Analyse et réflexion au service de l'innovation

Favoriser la connaissance du secteur et développer l'analyse et la réflexion en son sein par le renforcement de l'Observatoire régional de l'Economie Sociale et Solidaire qui constituerait un outil d'étude, de prospective et d'innovation pour les entreprises de l'ESS.

### Stimulation de l'innovation

En mars 2006, le Conseil Régional a lancé un appel à projets « mutualisation » à destination des EESS dans le but d'encourager le regroupement d'acteurs de l'ESS autour de projets à caractère innovant et d'utilité sociale. Les projets sélectionnés recevront sur trois ans un soutien en trois phases : ingénierie, expérimentation et développement ou diversification. Cette démarche d'appel à projets innovants est un intéressant moyen de stimulation de l'innovation. Il pourrait être repris par d'autres collectivités à l'échelle des territoires et sur des thématiques qui répondent à leurs besoins spécifiques.

Par ailleurs, si l'une des forces de l'ESS est d'être composée d'entrepreneurs dynamiques, il n'en est pas moins difficile pour ses dirigeants d'avoir les moyens de s'entourer de personnes qui permettront à la structure d'innover et donc de se développer. La mise en place d'un dispositif d'aide au recrutement pour l'innovation économique ou sociale similaire à celui mis en place par le Conseil Régional pour la TPE/PME ou d'OSEO (financement à hauteur de 50 % des dépenses liées à l'embauche sur une période de 12 mois) serait à ce titre pertinente.

## **Le Tourisme**

Le tourisme constitue un atout incontestable de l'Aquitaine et présente de nombreux intérêts pour l'aménagement du territoire.

Il est ainsi en premier lieu un facteur de développement économique par les ressources qu'il apporte et l'activité qu'il génère.

Il constitue par ailleurs un important vecteur de développement durable et de préservation de l'environnement. En effet, une grande partie de l'attrait touristique d'une région se construit autour du cadre naturel proposé par le territoire et prisé par les touristes. L'Aquitaine avec la côte Atlantique, le bassin d'Arcachon, les forêts des Landes, la campagne périgourdine et gasconne ou les Pyrénées occidentales détient à cet égard d'importants facteurs d'attrait touristique qu'il est essentiel à ce titre de préserver et de mettre en valeur. Ceci est d'autant plus important que le développement d'un tourisme qui ne cherche pas la préservation du cadre naturel et de l'environnement peut avoir des conséquences très fortement néfastes. Les exemples de l'essor du tourisme dans les années 70 et de ses conséquences en terme de construction et de pollution en sont l'illustration. Ainsi, l'inscription du tourisme dans une démarche de développement durable et d'écologie permet d'une part de se prémunir contre ces effets pervers et dommageables essentiellement pour la population du territoire concerné (puisque les touristes changeront de destination s'ils trouvent celle-ci trop polluée ou encombrée) et d'autre part d'améliorer considérablement l'attractivité touristique du même territoire.

Le tourisme permet également la valorisation du territoire au-delà de son cadre naturel, à travers sa qualité de vie, ses traditions, son offre de services, sa population etc. Les touristes qui découvrent l'Aquitaine et ses spécificités et en acquièrent une image positive contribueront à l'amélioration de l'image du territoire, déterminante aussi en termes d'attractivité économique (installation d'entreprises).

Enfin, le tourisme peut contribuer à la cohésion sociale, à la solidarité et à l'égalité s'il devient plus accessible. On sait que 4 français sur 10 ne partent pas en vacances essentiellement pour des raisons

économiques. En trouvant les moyens d'offrir à ces populations la découverte de son territoire, l'Aquitaine peut se faire agent de l'égalité et de l'inclusion tout en insufflant une nouvelle dynamique.

Un autre aspect social important du tourisme, négatif celui là, est lié à l'impact qu'il peut avoir sur les populations locales et leurs conditions de vie quotidiennes (trafic routier, hausse des prix, spéculation immobilière...). L'intégration du tourisme dans une démarche de développement durable doit donc aussi veiller à éviter ce genre de décalage et d'effets pervers.

### Le tourisme associatif

L'Economie Sociale et Solidaire est très présente sur le secteur touristique à travers le tourisme associatif. Développé à partir des années 1950 alors que le tourisme était jusqu'alors réservé à un faible nombre de privilégiés, le tourisme associatif a été un formidable facteur de démocratisation du tourisme, porté par les mouvements d'éducation populaire, les associations, les comités d'entreprise et les collectivités territoriales, accompagnés et soutenus longtemps par les pouvoirs publics. Il a été conçu avec un seul objectif : assurer l'accès du plus grand nombre à des vacances épanouissantes.

Le tourisme associatif s'adresse à tous les publics : familles, enfants, jeunes, sans critères discriminants tels que l'origine sociale, culturelle ou religieuse, le sexe, les revenus... Il constitue ainsi un excellent vecteur de mixité sociale et d'éducation à la citoyenneté.

Le tourisme associatif est également porteur de valeurs sociales, culturelles ou éducatives revendiquées par ses usagers. Il a joué un rôle important en matière de développement local et d'aménagement du territoire en investissant des zones en cours de désertification (milieu rural, moyenne montagne...).

Aujourd'hui, le tourisme associatif connaît des difficultés dues à la modification récente des pratiques touristiques : développement des formules commerciales à bas prix, multiplication des possibilités de séjour à l'étranger, préférence pour les courts séjours organisés au dernier moment. Par ailleurs, les équipements du tourisme social et associatif (villages vacances), de plus en plus vétustes, auraient besoin d'une rénovation qu'il est financièrement difficile d'entreprendre.

Le renouvellement du tourisme associatif en Aquitaine doit se faire d'une part à travers l'adaptation des pratiques aux évolutions sociales et d'autre part à travers l'introduction de conceptions nouvelles et de long terme.

### Tourisme solidaire

Le secteur du tourisme social doit fonder son renouvellement sur de nouvelles solidarités adaptées aux évolutions sociales actuelles. La volonté de promouvoir « des vacances pour tous » ne concerne plus les mêmes groupes de population. Les personnes qui aujourd'hui n'ont pas les moyens de partir en vacances sont celles qui sont exclues des autres aspects de la vie sociale pour des raisons professionnelles (chômage, contrats précaires), familiales (cellules monoparentales, familles nombreuses), sociales (cultures, pratiques, handicap) et bien sûr économiques. C'est à ce public que le tourisme social doit s'adresser en s'emparant d'une mission d'inclusion induite par la rencontre d'un certain nombre de valeurs sociales (mixité, découverte, ouverture, citoyenneté, écologie...) qu'il défend et promeut.

Des opérations de partenariat entre des territoires qui souhaitent développer leur accueil touristique et d'autres qui regroupent des populations qui n'ont pas accès aux vacances pourraient être développées, toujours dans un objectif d'échange et de mixité.

Le tourisme doit également se faire solidaire des populations du territoire sur lequel il se développe. Il est important qu'il cherche, dans la dynamique qu'il contribue à insuffler à agir pour le territoire sur lequel il se fonde. Ainsi, la contribution à l'économie locale à travers la consommation de produits locaux et l'emploi de main d'œuvre locale notamment doit être privilégiée. De même la prise en compte du

territoire comme lieu d'accueil d'une population mais également et avant tout comme lieu de vie d'une autre population est essentielle et implique l'adoption d'une attitude responsable et consciente de son impact.

Enfin le tourisme social doit se faire solidaire en favorisant la rencontre entre les populations et en favorisant les échanges entre les touristes et les autochtones. Ces populations sont trop souvent dans un rapport de conflictualité lié au partage du territoire qui contribue à la propagation des préjugés et du rejet au détriment de la tolérance et de l'ouverture. Les projets de tourisme associatif peuvent ajouter une dimension citoyenne et sociale à leur action en participant à cet objectif.

### Tourisme durable et soutenable

Le tourisme associatif doit également se reconstruire en faisant de la soutenabilité sa priorité. Le tourisme durable se développe de plus en plus autour des aspects liés à l'éthique, l'environnement, le social et l'économie. Si le tourisme commercial cherche à mettre en avant son aspect durable pour des raisons d'image et de communication, les associations de tourisme se doivent de développer une stratégie réellement imprégnée de durabilité et fondée sur un engagement autour des valeurs de soutenabilité qui sont propres à l'ESS et qui lient intrinsèquement solidarité et durabilité. L'adhésion aux valeurs de l'ESS définit en effet un tourisme par nature solidaire et durable.

Pour réaliser ce renouvellement et cette redéfinition, le tourisme associatif doit se structurer et travailler avec les acteurs institutionnels et les autres acteurs du tourisme à l'élaboration d'une stratégie de développement visant à devenir plus accessible et attractif ainsi qu'à être mieux connu du public. Une véritable politique sociale du tourisme doit être définie par les différents acteurs (centres sociaux, pouvoirs publics, entreprises, associations...) dans le but de donner accès au tourisme à un plus large public. L'utilisation de chèques vacances dans les PME peut être encouragée pour faciliter les départs en vacances (séjours de proximité notamment). De plus, l'emploi peut être développé dans le tourisme social s'il parvient à rompre avec la saisonnalité par la mise en commun des moyens afin de faciliter la gestion et de réduire les coûts (développement de groupements d'employeurs).

### L'emploi

#### **Création et pérennisation des emplois**

##### Revalorisation des métiers techniques

De manière générale, l'ESS doit pousser à la revalorisation des métiers techniques ou manuels, pour lesquels les besoins sont considérables. Dans ce sens, les métiers en col blanc qui n'offrent que peu de débouchés doivent être démythifiés. Les valeurs et les structures de l'ESS peuvent constituer un atout important dans cette évolution des mentalités. L'appréciation d'une action par son utilité sociale et non par le seul profit qu'elle peut générer, la promotion de l'égalité, de la solidarité et de la non-discrimination sont des moyens de revaloriser ces métiers indispensables au dynamisme des territoires et de l'économie. Cette revalorisation doit être défendue et promue par l'adoption d'un langage de vérité notamment via les Fédérations de Parents d'élèves et les associations d'Education Populaire et pour une meilleure orientation des adolescents. Il est inadmissible que les lycées et le système universitaire fabriquent des chômeurs quand de si nombreux besoins en main d'œuvre manuelle ne sont pas couverts. De plus nombre de ces métiers peuvent être exercés au sein des structures de l'ESS (coopératives d'artisans ou du bâtiment par exemple).

##### Soutien à l'emploi dans les entreprises de l'ESS

L'ESS constitue un « marché de l'emploi » important (plus de 120 000 postes de travail en Aquitaine) qu'il convient de développer en encourageant et en accompagnant les entreprises dans leurs démarches de recrutement (identification des besoins, gestion des ressources humaines, évaluation de la capacité

financière, aide au recrutement, identification des aides à l'emploi mobilisables et des démarches nécessaires...).

L'emploi dans les entreprises de l'ESS doit être soutenu quel que soit leur statut juridique, car l'important c'est l'emploi. Les valeurs humaines et sociales constitutives de l'ESS influent sur leur comportement en matière d'emplois. Elles sont souvent hésitantes à recruter, même si elles en éprouvent le besoin car elles sont soucieuses de la condition de leurs salariés ainsi que de leur capacité financière à en assumer la charge. Là où d'autres entreprises recruteraient des personnes en CDD de manière systématique et n'hésiteraient pas à adapter leur main d'œuvre en fonction des besoins temporaires, les entreprises de l'ESS s'attachent au respect de la personne. Elles tentent aussi de préserver l'emploi qu'elles se seront décidées à créer. En encourageant et en facilitant le recrutement par les entreprises de l'ESS, des emplois plus durables sont créés alors que souvent dans l'économie classique, ce sont des emplois précaires et temporaires qui sont générés. Les emplois aidés doivent être destinés aux secteurs qui concentrent les besoins et souffrent d'un manque de moyens.

Par ailleurs, la pérennisation des structures de l'ESS et des emplois qu'elles créent revêt une importance considérable en termes d'aménagement du territoire. Les apports indispensables de leur présence sur les territoires ne doivent pas être remis en cause par la fragilité de leur existence ou de leur capacité à maintenir et poursuivre leur travail.

### Pérennisation des structures et des emplois

#### *L'accompagnement des associations*

Souvent engagées dans une démarche de recrutement dans le cadre d'une mesure aidée, les associations ont besoin d'un soutien pour atteindre l'objectif de pérennisation de ces emplois. Leur situation économique souvent fragile rend un accompagnement nécessaire. Cet accompagnement peut être financier, mais également technique comme le propose le dispositif DLA actuellement. C'est au niveau local que cet accompagnement doit être réalisé car la connaissance du milieu est importante pour le conseil.

#### *La formation des bénévoles*

Cette formation constitue également une priorité pour les associations. La plupart des EESS (coopératives, associations, mutuelles...) sont dirigées par des conseils d'administration, donc par des bénévoles (président, trésorier, administrateurs...). Les 10 000 structures aquitaines regroupent donc un nombre important de personnes qui malgré leur motivation n'ont pas toujours toutes les compétences nécessaires à l'exercice des multiples fonctions que ces activités bénévoles peuvent les amener à exercer. Ces compétences peuvent être liées à la gestion administrative ou comptable, à la direction des ressources humaines, à la communication, à l'élaboration de stratégie... Il s'agit de permettre aux bénévoles, par la formation, d'acquérir les compétences dont elles ont besoin dans l'exercice de ces fonctions de chefs d'entreprise et d'assurer par là même, une gestion plus efficace et une meilleure organisation des associations, gage de maintien de l'emploi salarié et des actions.

#### *La mutualisation des moyens*

Les entreprises de l'ESS peuvent développer la possibilité de mettre en commun les moyens humains dont elles ont besoin à travers la création de groupements coopératifs d'employeurs qui prennent en charge certains volets de l'activité de plusieurs structures (ex : comptabilité, gestion, ressources humaines, direction, administration...). Ces groupements d'employeurs peuvent se doubler d'un objectif d'insertion et de qualification en prenant la forme d'un GEIQ.

La mutualisation des moyens est très facilement réalisable à l'échelle locale : la mobilité ne constitue plus un obstacle et la proximité des acteurs favorise la solidarité.

## Soutien à l'emploi des seniors par l'accompagnement à la création d'entreprises

Le nombre de personnes de plus de 50 ans qui perdent leur emploi est croissant et leur situation de plus en plus préoccupante. En effet, elles rencontrent de nombreuses difficultés à trouver un nouvel emploi après un long parcours professionnel qui leur a pourtant donné de solides compétences. Dans cette situation, les quelques années de cotisation qui leur manquent pour bénéficier de la retraite qu'ils espéraient et pour laquelle ils avaient travaillé sont impossibles à payer et c'est leur niveau de vie pour l'ensemble de leur période de retraite qui se trouve compromis.

Des possibilités existent pourtant de mettre les compétences de ces seniors au service des jeunes qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise. En effet, la création d'une entreprise par des techniciens ou la reprise d'entreprise par des salariés, les deux sous forme coopérative pose souvent un problème en termes de capacité de gestion, de direction et de stratégie. Si les potentiels porteurs du projet ont la connaissance technique de l'activité qu'ils développeront au sein de l'entreprise, ils n'ont aucune expérience de la direction et de la gestion d'entreprise. Cette lacune est souvent décourageante et si elle ne l'est pas, elle peut poser des problèmes au développement de l'entreprise à ses débuts. Or ces compétences de direction ou de gestion sont détenues par des seniors qui bien qu'au chômage, ont travaillé pendant des années à l'encadrement d'équipes, à la gestion de structures ou à la mise en œuvre de projets. Il serait alors tout à fait approprié de regrouper un certain nombre de ces seniors autour des compétences qui font défaut aux créateurs d'entreprises (gestion des ressources humaines, stratégie, comptabilité, communication, activités commerciales). Ces personnes pourraient alors accompagner la création et le démarrage des entreprises, tout en formant les jeunes professionnels aux compétences qu'ils ne détiennent pas. Un tel dispositif pourrait être développé au sein d'un bassin d'emploi défini et participer aux activités d'une CAE ou d'une couveuse d'entreprise par exemple. Les nombreux seniors ayant travaillé dans les banques mutuelles, assurance ou industries en retraite en Aquitaine sont une cible évidente.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour mettre en place un tel dispositif comme la création d'une société coopérative de conseil qui pratiquerait des tarifs inférieurs aux sociétés de conseil classiques, l'intégration d'un senior dans les projets de création d'activité ou la création d'une CAE composée de seniors.

### **L'accompagnement des trajectoires**

Les trajectoires professionnelles sont de plus en plus discontinues et marquées fréquemment par des périodes de non emploi. Les discontinuités traduisent un risque croissant de chômage de longue durée ou d'enfermement dans des emplois précaires qui pèse particulièrement sur les salariés jeunes et/ou non qualifiés.

Il est permis de penser que cette situation est appelée à se confirmer et à se généraliser dans les années à venir, ce qui amène à envisager la problématique de l'emploi et de l'insertion professionnelle sous le prisme des trajectoires individuelles et de leur sécurisation. Cette sécurisation des parcours correspond à une prise en charge des risques liés aux transitions professionnelles dans une double dimension préventive visant à éviter le passage par le chômage et curative cherchant à faciliter la sortie du chômage.

### Eviter le passage par le chômage

#### *La formation continue*

Le moyen le plus évident et le plus efficace d'éviter le passage par le chômage est lié à la formation continue qui permettra à un travailleur de s'adapter aux évolutions de son entreprise, de son secteur d'activité et de l'environnement socio-économique tout en accomplissant un projet personnel sur le long terme. Il est important qu'un salarié ait la possibilité de suivre l'évolution des outils et des méthodes de

travail qu'il utilise et de s'y adapter par des formations appropriées. La formation doit également être développée en faveur des personnes qui entrent dans une période de chômage afin d'augmenter rapidement et de manière significative les chances de retrouver un emploi.

Le système de formation continue est actuellement inadapté au maintien sur le moyen et le long terme de l'employabilité des salariés. Le premier obstacle est lié à l'inégalité de l'offre de formation proposée aux salariés. Alors que les salariés qui sont les plus exposés aux risques de chômage sont les plus jeunes et les moins qualifiés, les statistiques montrent qu'un ouvrier non qualifié d'une entreprise de moins de 20 salariés a trente fois moins de chances de se former qu'un cadre d'une grande entreprise de plus de 2000 salariés.

Il est indispensable que l'accent soit mis dans les années prochaines sur le développement des possibilités données aux travailleurs de se former tout au long de leur vie professionnelle et que ces possibilités soient offertes de manière égalitaire et adaptée à l'ensemble des travailleurs. Un tel objectif s'inscrit dans la stratégie de Lisbonne qui vise à mettre en place une société européenne de la connaissance fondée sur le savoir et sur un accès équitable et dans la durée de tous à la connaissance.

L'offre de formation doit donc être élaborée dans un souci de pertinence et d'adaptation aux besoins des salariés en fonction de leur situation individuelle déterminée par ses compétences, les outils qu'il utilise ou pourrait utiliser, les évolutions de son secteur d'activité et de son entreprise. Les moyens doivent ensuite être donnés aux salariés de recevoir cette formation et aux entreprises de leur donner la possibilité de le faire, alors qu'aujourd'hui, elle est conçue comme étant au service de l'entreprise et non du salarié.

Pour le secteur de l'ESS, les objectifs consistent en la connaissance et la reconnaissance du secteur, le travail sur les métiers du secteur et l'élaboration de formations adaptées de qualité visant la performance et l'excellence

L'élaboration d'une telle offre de formation peut être rendue possible par le développement d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) à l'échelle globale (sur le secteur de l'emploi dans son ensemble), territoriale (sur un bassin d'emploi identifié) et sectorielle.

### *La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences*

La Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) est une technique de gestion des ressources humaines. Elle permet aux entreprises d'anticiper sur les évolutions de carrière et des emplois pour les adapter aux nouveaux besoins des structures en tenant compte des progrès technologiques et des contraintes économiques. Elle assure la cohérence entre stratégie et gestion des ressources humaines.

La GPEC a pour objet de déterminer les mouvements d'effectifs et de compétences à organiser dans les 3 à 5 ans à venir pour répondre aux besoins des entreprises.

Pour faire de la GPEC, il faut connaître ses emplois aujourd'hui, anticiper ses besoins futurs en emploi, anticiper l'évolution de ses emplois actuels et gérer les écarts entre ses besoins futurs et l'évolution.

Un travail de réflexion commune entre la CRESS Aquitaine, l'URSCOP et le CERVL (Centre d'Etudes et de Recherches sur la Vie Locale de Bordeaux IV) est en cours sur ce thème au sein de l'Observatoire Régional de l'ESS pour développer la GPEC au sein de l'ESS et de ses entreprises.

En effet, comme la plupart des autres secteurs du marché de l'emploi, le marché des emplois de l'ESS connaît un manque de coordination entre l'offre et la demande. Ainsi, une fois le travail de réflexion sur les métiers engagé dans le cadre de la GPEC, il paraît essentiel de structurer et de coordonner ce marché de l'emploi pour que l'offre et la demande d'emplois dans le secteur de l'ESS se rencontrent. La création d'une « bourse à l'emploi social et solidaire » grâce à un site Internet dédié peut également être

envisagée. Un tel projet trouverait sa pleine expression au niveau local où la mobilité ne constitue pas un frein à l'employabilité des demandeurs d'emploi.

L'anticipation des besoins mise en œuvre par la GPEC appellera une réaction afin de limiter les effets de ces évolutions, qui seront marquées comme les autres secteurs de l'économie par le départ à la retraite des employés de la génération du baby boom. Les actions de sensibilisation à l'ESS et d'information sur le secteur, les structures et les besoins, à destination des jeunes qui détiennent les compétences correspondant à ces futurs besoins pourront être mises en œuvre.

Enfin, la connaissance des métiers de l'ESS et de l'évolution des besoins imposera d'y adapter l'offre de formation. De nombreuses branches d'activité couvertes par l'ESS demandent des compétences techniques précises ou la connaissance de tout ou partie des aspects de l'ESS que ne possèdent pas la plupart des demandeurs d'emploi. La mise en place de formations spécifiques permettrait une meilleure adaptation de la demande à l'offre d'emplois.

Par ailleurs, toujours dans une optique de sécurisation des trajectoires, l'expérience développée par les bénévoles qui s'investissent dans les EESS (environ 100 000 en Aquitaine) doit pouvoir être reconnue et valorisée afin de constituer un atout supplémentaire dans leur profil professionnel. La CRESS Aquitaine développe dans cette optique depuis 2005 un dispositif de VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience) des bénévoles.

### Faciliter le retour à l'emploi

C'est le deuxième aspect de la démarche d'accompagnement des trajectoires et il constitue un enjeu fondamental des années à venir.

#### *Le système d'aide à l'emploi*

Dans le contexte actuel de fort chômage, de libéralisation et d'internationalisation des marchés, le dispositif français d'aide à l'emploi montre ses limites et doit être profondément réformé pour répondre efficacement aux besoins économiques et sociaux dont il a la responsabilité. Tout d'abord, ce système est beaucoup trop lourd et confus. La fonction de placement de l'ANPE, celle d'indemnisation de l'Assedic, l'existence de l'AFFPA, l'organisation territoriale à 4 niveaux et la présence d'acteurs privés, en particulier les EESS sur ce secteur favorisent la confusion, le déficit de pilotage, la perte d'efficacité et la multiplication des coûts tout en donnant au chercheur d'emploi un sentiment de complexité extrême qui fait de sa démarche de recherche d'emploi un réel parcours du combattant décourageant et peu stimulant.

Il est indispensable de mettre en place, pour les années à venir, une politique de simplification et de rationalisation du système français d'aide à l'emploi pour lui donner la possibilité d'apporter des réponses efficaces et adaptées aux personnes en recherche d'emploi d'une part mais également à tous les travailleurs pour leur donner la possibilité de se prémunir au maximum des risques de chômage.

Une telle réforme ne pourra se faire qu'à partir d'un regroupement des différents acteurs de l'aide à l'emploi autour d'une démarche concertée et abordée du point de vue de la trajectoire professionnelle. Chaque organisme public ou privé qui intervient sur les trajectoires professionnelles (formation initiale, formation continue, indemnisation, placement, insertion...) devra être associé aux actions pour que l'on parvienne à garantir aux travailleurs la mobilisation de l'ensemble des moyens de sécurisation de leurs parcours.

Les Maisons de l'Emploi créées en 2005 par la loi de cohésion sociale s'inscrivent dans cette démarche en donnant la possibilité de regrouper localement les services de l'ANPE, de l'ASSEDIC et des collectivités locales. Leur développement ne pourra être cependant réellement effectif que si elles reçoivent d'une part les moyens nécessaires à leur action et si d'autre part elle parviennent à associer à tous les niveaux de leur démarche les EESS (associations, CAE, Entreprises d'Insertion...) et les autres

entreprises qui en tant qu'employeurs sont les premières concernées et que le SPE (Service Public de l'Emploi) n'a pas encore su intégrer à sa démarche. Enfin, il est fondamental de ne pas perdre de vue l'importance de mettre en place des solutions durables. La possibilité donnée par cette même loi de cohésion sociale aux «organismes privés» et aux agences d'intérim et de placement de participer au service public de l'emploi, aux côtés des organismes publics et des collectivités territoriales peuvent créer des incertitudes par rapport à cette démarche, tout comme le développement récent des contrats précaires (CPE, CNE) qui marquent une évolution contraire à la sécurisation et la durabilité.

Outre le regroupement des structures, les Maisons de l'Emploi vont dans le sens d'une territorialisation du système d'aide à l'emploi, ce qui semble une évolution indispensable. En effet, si les Maisons de l'Emploi sont une nouveauté législative, de telles structures ont déjà été créées sur de nombreux territoires, notamment les Pays, regroupant les différents acteurs socioéconomiques d'un bassin d'emploi, sur la base d'un diagnostic territorial et autour d'une stratégie de développement local concertée et adaptée aux spécificités locales.

À l'occasion de l'élaboration de leur projet de communauté, ou intercommunautaire à l'échelle d'un pays, nombreux sont les acteurs locaux qui ont inventorié les différents dispositifs pour l'emploi et cherché à renforcer les synergies. Les politiques contractuelles ont été perçues comme une opportunité d'ajuster les interventions des communautés, du service public de l'emploi (ANPE, DDTEFP, AFPA), de la région (formation professionnelle) et du département (insertion). Les premières expériences montrent que même si la constitution concertée d'un outil local performant d'observation et de connaissance de l'emploi permet souvent une meilleure connaissance des besoins, et l'élaboration de solutions adaptées, la mise en place opérationnelle de ces solutions par des actions complémentaires entre différents acteurs est plus difficile.

C'est sur cette dimension qu'il faut concentrer les efforts car la définition d'un système territorial concerté et adapté d'aide à l'emploi constitue un enjeu majeur au regard des défis qui attendent les territoires dans les années à venir. Nombreux sont en effet les enjeux qui devront trouver des réponses adaptées à l'échelle territoriale comme l'adaptation des qualifications aux exigences des activités productives, les difficultés de remplacement de la génération du baby-boom, la mise en place des systèmes de validation des acquis de l'expérience, la réponse aux demandes croissantes de services à la personne, la conservation des activités les plus soumises aux risques de délocalisation, la gestion des impacts de la flexibilisation du travail et de la mobilité sur le territoire (gardes d'enfants, transports, services), la professionnalisation de certains secteurs d'activités (tourisme, restauration, aide à domicile), l'intégration des nouvelles technologies...

L'exemple des Centres Régionaux créés en Finlande dans une démarche de décentralisation, mais également d'anticipation et de mixage des dispositifs peut constituer une source d'inspiration. Ces structures ont sur le plan local des fonctions d'emploi, de développement économique, de formation en entreprises, de conseil en formation, mais interviennent aussi en matière de développement de produits, de nouvelles technologies, de soutien à l'export, d'études, de diagnostics, de détection et d'anticipation des mutations et des évolutions.

#### *Pour une conception étendue des trajectoires et de leur accompagnement*

La sécurisation des trajectoires professionnelles devra donc constituer une priorité des futures politiques de l'emploi élaborées et menées essentiellement au niveau local. Mais les trajectoires ne doivent pas être perçues uniquement du point de vue du travail. La trajectoire d'un individu doit être pensée sous un aspect global qui concerne tous les aspects de sa vie sur lesquels pèse une menace de précarisation du fait de l'évolution du contexte socio-économique et en particulier du travail.

C'est à cette seule condition que l'accompagnement des trajectoires pourra devenir un outil d'insertion sociale et professionnelle adapté aux individus et défini autour de leurs besoins et de leurs projets de vie.

Dans le cas contraire, envisager la trajectoire d'un individu sous les seuls aspects professionnels, revient à adopter la position libérale qui cherche la sécurisation des parcours dans le seul but de permettre une plus grande adaptabilité de la main d'œuvre et une meilleure réactivité des travailleurs aux évolutions de la production, au profit de la flexibilité du travail et au risque d'une plus grande précarité.

Comme nous l'avons précédemment évoqué, il faut revenir de la vision de l'économie et du développement qui a prévalu ces dernières décennies et qui faisait de l'activité industrielle le seul moteur du développement et de l'accroissement du PIB le seul objectif des politiques publiques. Les échecs et les dégâts d'une telle attitude appellent une remise en cause profonde des conceptions économiques en replaçant l'homme au cœur de la démarche et en faisant de son épanouissement individuel et collectif et du progrès de l'ensemble de ses conditions de vie les objectifs premiers de l'action publique et du développement économique et social.

C'est de ce point de vue que la trajectoire d'un individu n'est pas seulement professionnelle mais doit être envisagée selon un ensemble de facteurs liés qui permettent une qualité de vie acceptable et répondent à une démarche de projet personnel. Dès lors et sans minimiser pour autant l'incontournable dimension professionnelle, les trajectoires des individus doivent être accompagnées pour que les périodes de transition professionnelles ne créent pas des dommages irréparables sur les autres aspects de la vie. C'est ainsi sur plusieurs facteurs qu'il faut agir, notamment le logement, le transport et plus généralement, l'accès aux différentes offres de services.

En effet, l'insertion sociale passe par l'insertion professionnelle mais également par tout ce qui participe à la définition de la vie sociale. Or cette vie sociale existe essentiellement et en premier lieu à l'échelle locale dans laquelle se définissent les conditions de la vie des personnes.

Les personnes éloignées du marché de l'emploi sont en effet menacées d'un doublement de leur « peine ». La perte de leur emploi peut entraîner la disparition d'un certain nombre d'éléments qui sont autant de conditions à leur intégration sociale et à leur appartenance à la collectivité. La perte du logement, du pouvoir d'achat, de la possibilité de se déplacer, de communiquer ou de participer à la vie de l'espace public accentuent la déconstruction du parcours et le risque d'une exclusion sociale durable et profonde.

Les acteurs territoriaux de l'aide à l'emploi doivent donc également agir sur ces aspects de la vie des personnes pour que la perte de leur emploi minimise les conséquences sur leur vie personnelle et sociale et que soient réduits les risques d'un prolongement de leur situation. L'accompagnement des trajectoires consiste alors bien plus à donner aux individus les moyens de réagir, de répondre et de s'adapter aux événements et ruptures de la vie qu'à rechercher, par une hypothétique sécurisation des parcours, l'impossible risque zéro.

## Conclusion

L'Economie Sociale et Solidaire est appelée à jouer un rôle essentiel dans le développement durable et l'aménagement du territoire régional. Elle peut être un véritable moteur dans la réalisation, à l'horizon 2020, d'une Aquitaine durable, solidaire et dynamique.

Par les principes qui l'animent, elle représente une garantie de prise en compte et de respect des valeurs humaines, égalitaires et solidaires dans les actions mises en œuvre et promet un développement profitable au plus grand nombre, qui ne se fasse pas au détriment des populations ou des territoires en difficultés.

La mise en œuvre des orientations prises par le SRADDT devra se faire dans le partenariat et la concertation entre les différents acteurs concernés et devra associer pleinement les citoyens en leur permettant de participer à la transposition des stratégies en actions.

A côté des projets d'infrastructures ferroviaires et routières qui sont plus que jamais indispensables, c'est l'échelle des Pays et des communautés urbaines qui semble la plus pertinente pour engager un processus de développement durable du territoire.

Le passage de la stratégie prospective à la mise en œuvre opérationnelle d'un schéma régional signifie la déclinaison locale des orientations politiques globales. Or le Pays constitue le territoire qui reflète le mieux l'espace de vie des populations, l'échelle géographique à laquelle elles s'identifient et dans laquelle elles évoluent au quotidien. C'est à ce niveau que les acteurs du développement territorial seront les plus à même d'identifier précisément les besoins des habitants, d'anticiper les évolutions et de définir des solutions adaptées inscrites dans les orientations régionales. C'est aussi à ce degré de territoire que la participation active des habitants, l'apprentissage de la citoyenneté, l'exercice de la démocratie participative et la reconstitution du lien social peuvent devenir réalités. Enfin, le Pays constitue un échelon pertinent de l'innovation, de l'expérimentation, de la concertation, de la coordination et du dynamisme.

La création d'emplois et d'entreprises de proximité, le regroupement des services offerts à la population et aux entreprises, l'accueil des porteurs de projets, la mise en place de parcours étendus de formation, l'accompagnement des trajectoires, la protection de l'environnement et du patrimoine, la définition de l'offre de culture, de sports, de loisirs ou de transports, le développement de l'économie résidentielle, la diffusion des TIC, la promotion du tourisme, la responsabilisation du consommateur, la création de logements sociaux, la lutte contre les discriminations ou l'apprentissage de la citoyenneté sont des ambitions qui peuvent prendre forme au sein des Pays et créer une réelle synergie sur l'ensemble du territoire régional.

La politique de développement territorial mise en place par le Conseil Régional d'Aquitaine parie sur la création et le soutien au développement des Pays. Ces derniers constituent aujourd'hui une force du territoire régional qui doit être mise en action, à travers le SRADDT, au service de la construction de l'avenir de la Région et de ses habitants.

### Promotion de l'ESS

- Mieux structurer les réseaux sectoriels et territoriaux de l'ESS
- Mettre au point un réseau régional de l'ESS
- Installer des guichets d'accueil des porteurs de projets dans les territoires
- Informer et sensibiliser le public aux principes et valeurs de l'ESS

### Environnement et patrimoine

- Informer, sensibiliser et éduquer les particuliers et les entreprises à la protection de l'environnement
- Promouvoir une démarche RSE au sein des Entreprises de l'ESS d'Aquitaine
- Intégrer l'environnement et la préservation des espaces naturels à l'ensemble des politiques territoriales
- Intégrer le principe de précaution et d'anticipation à l'ensemble des actions des Entreprises de l'ESS

### Culture

- Redéfinir le maillage territorial des activités culturelles
- Développer des activités culturelles itinérantes et/ou en faciliter l'accès par les transports
- Mettre en place des opérations « découverte culturelle »
- Construire des équipements dans les territoires dépourvus
- Mettre en place des politiques tarifaires égalitaires
- Mener des actions de sensibilisation culturelle dans les écoles, les collèges, les lycées
- Utiliser les TIC pour l'information, la diffusion et l'organisation des activités culturelles

### Sports et loisirs

- Redéfinir le maillage territorial des équipements et de l'offre de sports et loisirs
- Ne pas encourager les sports consommateurs d'eau ou polluants
- Faciliter l'accessibilité par les transports
- Elaborer une offre destinée à tous : jeunes, mais aussi adultes et troisième âge
- Développer les sports de nature

### Services

- Introduire systématiquement les clauses sociales dans les Marchés Publics
- Elaborer une offre de services adaptée au sein des territoires par la concertation de tous les acteurs
- Utiliser les SCIC pour le développement de certains services sur un territoire
- Défendre l'égalité d'accès aux services
- Regrouper les services au sein d'un bassin de vie pour une meilleure accessibilité
- Utiliser les TIC pour le développement des services
- Elaborer des Schémas territoriaux de services concertés

### Transports

- Adapter l'offre de transports aux besoins des populations et des territoires
- Faciliter la mobilité pour une meilleure inclusion sociale
- Renforcer l'égalité d'accès à la mobilité : Auto écoles associatives et garages associatifs
- Développer des transports économes en énergie : Coopératives de transport et Auto partage
- Expérimenter des solutions locales de transports alternatifs : huiles végétales, biocarburants, bicyclette en milieu urbain
- Favoriser l'accessibilité aux modes de transports soutenables par une politique tarifaire incitative

### Technologies de l'Information et de la Communication

- Développer une réelle couverture haut débit totale du territoire régional
- Multiplier les PAPI (Points d'Accès Publics à Internet) au sein des territoires locaux
- Former à l'utilisation des TIC et de leurs fonctionnalités, notamment les personnes âgées

## **Inclusion sociale**

- Soutenir l'Insertion par l'Activité Economique
- Associer les structures de l'IAE aux stratégies territoriales (transports, services, économie)
- Garantir l'égalité d'accès aux différents services pour l'inclusion sociale
- Développer les solutions de la micro finance pour l'inclusion sociale

## **Logement**

- Utiliser les baux glissants pour le logement de moyen terme
- Créer un Fonds de mutualisation pour le logement des apprentis, étudiants et stagiaires de la FPC
- Créer une agence immobilière sociale et solidaire
- Créer des logements sociaux solidaires intégrant la dimension éducative
- Développer les logements d'urgence

## **Démocratie participative et citoyenneté**

- Favoriser la démocratie participative au sein des territoires locaux
- Promouvoir la citoyenneté par l'éducation populaire
- Lutter contre toutes les formes de discrimination

## **Consommation responsable**

- Eduquer à la consommation responsable
- Promouvoir la structuration régionale des coopératives de consommateurs
- Promouvoir et développer le Tourisme solidaire et équitable

## **Activité économique**

- Développer l'économie locale : Systèmes Productifs Locaux et circuits courts
- Informer et accompagner la création d'entreprises d'économie sociale
- Informer et accompagner la transmission d'entreprises sous forme coopérative
- Mettre en place des Coopératives d'Activité et d'Emploi
- Apporter un soutien financier aux Entreprises de l'ESS par les finances solidaires
- Stimuler l'innovation et l'expérimentation

## **Tourisme**

- Rénover certaines infrastructures du tourisme associatif
- Repenser le tourisme associatif afin de lui donner un nouveau souffle
- Promouvoir un tourisme solidaire en Aquitaine
- Garantir un tourisme durable et soutenable dans le monde
- Promouvoir une agence de voyage équitable

## **Emploi**

- Territorialiser le système d'aide à l'emploi et y associer les Entreprises de l'ESS
- Revaloriser les métiers techniques
- Soutenir l'emploi en CDI dans les Entreprises de l'ESS
- Pérenniser les structures et les emplois de l'ESS : accompagnement des associations, formation des bénévoles, mutualisation des moyens
- Utiliser le savoir des seniors pour l'accompagnement à la création d'entreprises
- Accompagner les trajectoires professionnelles et sociales
- Repenser la formation permanente tout au long de la vie
- Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences de l'ESS

<b>Avant-propos .....</b>	<b>2</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Quelle Aquitaine en 2020 ?</b>	<b>3</b>
Les évolutions démographiques .....	3
Les orientations politiques .....	4
La diversité des territoires .....	4
Les modes de vie .....	5
<b>2. L'apport de l'Economie Sociale et Solidaire</b>	<b>7</b>
La solidarité et l'égalité à tous les stades de la démarche .....	7
L'impératif de soutenabilité du développement .....	8
La réflexion, l'anticipation et l'innovation .....	8
<b>L'ESS au service de l'Aménagement et du Développement Durable du Territoire .....</b>	<b>9</b>
<b>1. Des préalables à mettre en oeuvre</b>	<b>9</b>
Reconnaissance du rôle de l'ESS dans le développement territorial .....	9
Connaissance de l'ESS par les acteurs des territoires .....	9
Structuration, concertation et mise en réseau des acteurs .....	10
<b>2. La vie des territoires</b>	<b>12</b>
Les conditions de vie .....	12
L'environnement .....	12
La préservation du patrimoine .....	14
La prévention et la gestion des risques sociaux, environnementaux, sanitaires, économiques .....	15
La Culture .....	15
Sports et loisirs .....	16
Les services de proximité .....	17
Services aux personnes et services adaptés aux modes de vie des populations et à leurs évolutions .....	17
Accessibilité, coordination et organisation de l'offre de services .....	19
Les échanges .....	21
Les transports .....	21
Les TIC .....	26
<b>3. La cohésion sociale</b>	<b>29</b>
L'inclusion sociale .....	29
L'IAE .....	29
L'égalité d'accès aux services indispensable à l'inclusion sociale .....	30
Le logement .....	31
Le lien social .....	33
Démocratie participative .....	33
La citoyenneté et l'éducation populaire .....	33
Egalité des chances et lutte contre toutes les formes de discrimination .....	34
La responsabilisation des individus .....	34
Promotion de la consommation responsable .....	34
Education à la consommation .....	35
Structuration régionale des coopératives de consommateurs .....	35
Promotion et développement du tourisme solidaire et du tourisme équitable .....	36
<b>4. La dynamisme socioéconomique</b>	<b>37</b>
Les marchés : développer l'économie locale .....	37
Les atouts de l'économie résidentielle .....	37
Les politiques de Clusters .....	38
Production en circuits courts .....	38
L'activité .....	39
Création et transmission d'entreprises .....	39
Création d'activité par les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire .....	41
Innovation et expérimentation .....	43
Le Tourisme .....	43
L'emploi .....	45
Création et pérennisation des emplois .....	45
L'accompagnement des trajectoires .....	47
<b>Conclusion.....</b>	<b>52</b>
<b>Résumé des propositions formulées .....</b>	<b>53</b>